



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mél : yves.paul@oise.fr
Tél. : 03.44.10.72.35
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **28 JUL. 2016**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Monsieur le Directeur,

La Communauté de communes du Pays de Bray a notifié à mes services, par courrier reçu le 1 mars 2016, la délibération de son conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI de l'intercommunalité. Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance, j'ai l'honneur de vous transmettre les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

Le territoire de la communauté de communes est traversé par les routes départementales (RD) n^{os} 1, 2, 22, 95, 102, 104, 109, 129, 153, 166, 501, 502, 574, 915 et 981.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement et comptages de trafic des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, en fonction des trafics selon 5 catégories :

1. Catégorie 1 : les routes assurant des liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants et supportant un trafic supérieur à 15.000 véhicules/jour.
2. Catégorie 2 : les routes assurant des liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants et supportant un trafic compris entre 7.000 et 15.000 véhicules/jour.
3. Catégorie 3 : les routes assurant des liaisons inter cantonales, desservant des pôles économiques d'importance moyenne et supportant un trafic compris entre 2.000 et 7.000 véhicules/jour.

4. Catégorie 4 : les routes assurant des liaisons inter cantonales, desservant des pôles économiques de faible importance et supportant un trafic compris entre 500 et 2.000 véhicules/jour.
5. Catégorie 5 : les routes assurant des liaisons de dessertes locales et supportant un trafic inférieur à 500 véhicules/jour.

Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011, le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bray est parcouru par :

- La RD 1, route de 4^e catégorie, sur les communes de HODENC-EN-BRAY, LHERAULE, VILLEMBRAY et VILLERS-SUR-AUCHY.

Les comptages réalisés en septembre 2013 au PR 18.000 révèlent 975 véhicules/jour, dont 6,4 % de poids lourds,

- La RD 2, route de 3^e catégorie, sur les communes d'ONS-EN-BRAY et VILLERS-SAINT-BARTHELEMY,
- La RD 22, route de 4^e catégorie, sur les communes d'ESPAUBOURG, FLAVACOURT, HODENC-EN-BRAY, LACHAPPELLE-AUX-POTS, LALANDELLE, SAINT-AUBIN-EN-BRAY et LE VAUMAIN.

Les comptages réalisés en février 2009 au PR 14.000 révèlent 2 023 véhicules/jour, dont 7,6 % de poids lourds ;

Les comptages réalisés en octobre 2013 au PR 22.000 révèlent 769 véhicules/jour, dont 4,4 % de poids lourds ;

Les comptages réalisés en décembre 2014 au PR 26.000 révèlent 866 véhicules/jour, dont 3,2 % de poids lourds.

- La RD 95, route de 5^e catégorie, sur la commune de LHERAULE.

Les comptages réalisés en septembre 2008 au PR 10.000 révèlent 402 véhicules/jour, dont 3 % de poids lourds.

- La RD 102, route de 4^e catégorie, sur les communes de PUISEUX-EN-BRAY, LALANDE-EN-SON, SAINT-GERMER-DE-FLY, SERIFONTAINE et TALMONTIERS.

Les comptages réalisés en novembre 2013 au PR 4.000 révèlent 716 véhicules/jour, dont 8,2 % de poids lourds.

- La RD 104, route de 4^e catégorie, sur les communes de SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS et VILLERS-SUR-AUCHY.

Les comptages réalisés en janvier 2012 au PR 7.000 révèlent 248 véhicules/jour, dont 11,3 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en décembre 2013 au PR 11.000 révèlent 702 véhicules/jour, dont 3,3 % de poids lourds.

- La RD 109, route de 4^e jusqu'au PR 4.520 et 5^e catégorie au-delà, sur les communes de CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, ONS-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY et SAINT-AUBIN-EN-BRAY,

Les comptages réalisés en juillet 2014 au PR 1.000 révèlent 2 067 véhicules/jour, dont 1,9 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en juin 1999 au PR 7.000 révèlent 335 véhicules/jour, dont 3 % de poids lourds.

- La RD 129, route de 4^e catégorie, sur les communes de LE COUDRAY-SAINT-GERMER, LALANDELLE, SAINT-GERMER-DE-FLY et LE VAUROUX.

Les comptages réalisés en octobre 2014 au PR 38.000 révèlent 2 287 véhicules/jour, dont 4,4 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en septembre 2014 au PR 34.000 révèlent 1 256 véhicules/jour, dont 2,1 % de poids lourds.

- La RD 153, route de 5^e catégorie, sur les communes de LABOSSE, LALANDELLE, LE VAUMAIN et LE VAUROUX.

Les comptages réalisés en septembre 2007 au PR 3.000 révèlent 264 véhicules/jour, dont 3 % de poids lourds.

- La RD 166, route de 5^e catégorie, sur les communes de LABOSSE et LE VAUMAIN.

Les comptages réalisés en février 2009 au PR 1.000 révèlent 411 véhicules/jour, dont 5 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en février 2009 au PR 5.000 révèlent 485 véhicules/jour, dont 6 % de poids lourds.

- La RD 501, route de 4^e catégorie, sur les communes de HODENC-EN-BRAY et LACHAPELLE-AUX-POTS.

Les comptages réalisés en octobre 2013 au PR 2.000 révèlent 593 véhicules/jour, dont 3,4 % de poids lourds.

- La RD 502, route de 4^e catégorie, sur les communes de BLACOURT et VILLEMBRAY.

Les comptages réalisés en septembre 2014 au PR 4.000 révèlent 950 véhicules/jour, dont 3,9 % de poids lourds.

- La RD 574, route de 4^e catégorie, sur les communes de LE COUDRAY-SAINT-GERMER et ESPAUBOURG.

Les comptages réalisés en novembre 2014 au PR 1.000 révèlent 1 008 véhicules/jour, dont 3,7 % de poids lourds.

- La RD 915, route de 2^e catégorie, sur les communes de SERIFONTAINE et TALMONTIERS.

Les comptages réalisés en décembre 2014 au PR 18.000 révèlent 7 506 véhicules/jour, dont 6,1 % de poids lourds.

- La RD 981, route de 2^e catégorie, classée route à grande circulation par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, sur la commune de LABOSSE.

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plan d'alignement

- CUIGY-EN-BRAY : plan d'alignement sur la RD 109 approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 1869 et mis à jour en septembre 1907 ;
- ESPAUBOURG : plan d'alignement sur la RD 109 approuvé par arrêté préfectoral du 17 mai 1869 et mis à jour en septembre 1907 ;
- FLAVACOURT : plan d'alignement sur la RD 22 approuvé par arrêtés préfectoraux des 10 janvier et 18 août 1852 et mis à jour le 2 mars 1909 ;
- HODENC-EN-BRAY : plan d'alignement sur la RD 22 approuvé par arrêté préfectoral du 18 mai 1852 et mis à jour en juillet 1907 ;
- LABOSSE : plan d'alignement sur le RD 153 (hameau de Montcornet) approuvé par arrêté préfectoral du 13 août 1846 et plan d'alignement sur la RD 166 (rue principale) approuvé par arrêté départemental du 19 octobre 1899 mis à jour le 1er août 1911 ;
- LACHAPELLE-AUX-POTS : plan d'alignement sur la RD 22 approuvé par arrêté préfectoral du 20 juin 1844 et mis à jour en juillet 1907 et plan d'alignement sur la RD 501 approuvé par arrêté préfectoral du 11 mai 1861 ;
- LALANDELLE : plan d'alignement sur la RD 22 approuvé par arrêté préfectoral du 18 juin 1882 et mis à jour le 2 août 1907 ;
- PUISEUX-EN-BRAY : plan d'alignement sur la RD 102 approuvé par arrêté préfectoral du 8 novembre 1861 et mis à jour le 20 août 1907 ;
- SAINT-AUBIN-EN-BRAY : plan d'alignement sur la RD 22 approuvé par arrêté préfectoral du 20 mai 1891 et mis à jour en juillet 1907 et plan d'alignement sur la RD 109 approuvé par ordonnance royale du 18 septembre 1837 et mis à jour le 20 mars 1914 ;

- SAINT-GERMER-DE-FLY : plan d'alignement sur la RD 129 approuvé par décret impérial du 5 août 1854 et mis à jour en août 1907 et plan d'alignement sur la RD 104 approuvé par arrêté préfectoral du 31 août 1868 et mis à jour le 20 août 1907 ;
- SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS : plan d'alignement sur la RD 104 approuvé par ordonnance royale du 7 août 1866 et mis à jour le 20 août 1907 ;
- SERIFONTAINE : plan d'alignement sur la RD 915 approuvé par ordonnance royale du 29 octobre 1830 et mis à jour le 25 mars 1914 et plan d'alignement sur la RD 102 approuvé par décision du conseil général du 19 août 1896 et mis à jour le 2 août 1907 ;
- TALMONTIERS : plan d'alignement sur la RD 915 approuvé par ordonnance royale du 9 octobre 1833 et mis à jour le 20 mars 1914 ;
- LE VAUMAIN : plan d'alignement sur la RD 166 approuvé par arrêté du conseil général du 19 octobre 1899 et mis à jour le 1^{er} août 1911 ;
- LE VAUROUX : plan d'alignement sur la RD 129 approuvé par arrêté préfectoral du 19 avril 1844.

1.4 Accidentologie entre 2010 et 2015

- RD 1, sur la commune de VILLEMBRAY : 1 accident ayant fait 1 tué et 1 blessé hospitalisé.
- RD 2, sur la commune de VILLERS-SAINT-BARTHELEMY : 2 accidents ayant fait 1 tué, 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger.
- RD 22,
 - sur la commune d'ESPAUBOURG : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
 - sur la commune d'HODENC-EN-BRAY : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
 - sur la commune de LALANDELLE : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
 - sur la commune de SAINT-AUBIN-EN-BRAY : 1 accident ayant fait 2 blessés légers.
- RD 102,
 - Sur la commune de PUISEUX-EN-BRAY : 2 accidents ayant fait 2 blessés hospitalisés ;
 - sur la commune de SERIFONTAINE : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé.
- RD 109, sur la commune de CUIGY-EN-BRAY : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé.
- RD 129,
 - sur la commune de LE COUDRAY-SAINT-GERMER : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
 - sur la commune de SAINT-GERMER-DE-FLY : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé.
- RD 150, sur la commune de HODENC-EN-BRAY : 1 accident ayant fait 2 blessés hospitalisés.
- RD 166, sur la commune de LA VAUMAIN : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé.
- RD 915,
 - sur la commune de SERIFONTAINE : 3 accidents ayant fait 2 blessés hospitalisés et 3 blessés légers ;
 - sur la commune de TALMONTIERS : 2 accidents ayant fait 3 blessés hospitalisés.

1.5 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray.

2) TRANSPORTS

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Ainsi, le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray est concerné par :

2.1 Lignes régulières :

- La ligne n°38B-RF, TRIE-LA-VILLE / BEAUVAIS dessert FLAVACOURT, LABOSSE, LE VAUMAIN, LE VAUROUX et VILLERS-SAINT-BARTHELEMY.
- La ligne n°38-RENF2, PORCHEUX / BEAUVAIS, dessert FLAVACOURT, LE VAUMAIN et VILLERS-SAINT-BARTHELEMY.
- La ligne n°40, TALMONTIERS / BEAUVAIS, dessert LE COUDRAY-SAINT-GERMER, LALANDE-EN-SON, LALANDELLE, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SERIFONTAINE et TALMONTIERS.
- La ligne n°40RENF, Les Eaux Ouies CUIGY-EN-BRAY / BEAUVAIS, dessert LE COUDRAY-SAINT-GERMER, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, ONS-EN-BRAY, PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY et SAINT-GERMER-DE-FLY.
- La ligne n°41, GOURNAY-EN-BRAY / BEAUVAIS, dessert CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, LACHAPELLE-AUX-POTS, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY et SAINT-GERMER-DE-FLY.
- La ligne n°41B, LACHAPELLE-AUX-POTS / GOURNAY-EN-BRAY, dessert CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, LACHAPELLE-AUX-POTS, SAINT-AUBIN-EN-BRAY et SAINT-GERMER-DE-FLY.
- La ligne n°41C, ORSIMONT / BEAUVAIS, dessert BLACOURT, HODENC-EN-BRAY, LACHAPELLE-AUX-POTS, LHERAULE, ONS-EN-BRAY, VILLEMBRAY, VILLERS-SUR-AUCHY.
- La ligne n°41C-43, LACHAPELLE-AUX-POTS / BEAUVAIS dessert LACHAPELLE-AUX-POTS.

2.2 Lignes scolaires :

- Ligne de desserte du collège des Fontainettes à SAINT-AUBIN-EN-BRAY : BLACOURT, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, HODENC-EN-BRAY, LACHAPELLE-AUX-POTS, LALANDE-EN-SON, LALANDELLE, LHERAULE, ONS-EN-BRAY, PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS, LE VAUROUX, VILLEMBRAY et VILLERS-SUR-AUCHY.
- Ligne de desserte du collège du Point du Jour à AUNEUIL : LACHAPELLE-AUX-POTS, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY et VILLERS-SAINT-BARTHELEMY.
- Ligne de desserte du collège Guy de Maupassant à CHAUMONT-EN-VEXIN : FLAVACOURT, LABOSSE, SERIFONTAINE et LE VAUMAIN.
- Ligne de desserte de l'Institution du Saint-Esprit à BEAUVAIS : CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY et SAINT-GERMER-DE-FLY.
- Ligne de desserte des établissements scolaires de GOURNAY-EN-BRAY : LALANDE-EN-SON, PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS, SERIFONTAINE et TALMONTIERS.
- Ligne de desserte des établissements scolaires de GISORS : FLAVACOURT, LABOSSE, LALANDE-EN-SON, SERIFONTAINE, TALMONTIERS et LE VAUMAIN.
- Ligne de desserte de l'école primaire de SAINT-AUBIN-EN-BRAY – LES FONTAINETTES.
- Ligne de desserte de l'école primaire de SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS et de l'école maternelle de NEUFMARCHE.
- Ligne de desserte de l'école primaire de VILLERS-SAINT-BARTHELEMY : TROUSSURES.
- Ligne de desserte du regroupement pédagogique intercommunal de BLACOURT et ESPAUBOURG.
- Ligne de desserte du regroupement pédagogique intercommunal de FLAVACOURT, LABOSSE et LE VAUMAIN.
- Ligne de desserte du regroupement pédagogique intercommunal de HODENC-EN-BRAY et LACHAPELLE-AUX-POTS,
- Ligne de desserte du regroupement pédagogique intercommunal de LE COUDRAY-SAINT-GERMER, LALANDELLE et LE VAUROUX.

- Ligne de desserte du regroupement pédagogique intercommunal d'ERAGNY-SUR-EPTE et SERIFONTAINE.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilite.fr

2.3 Informations voyageurs :

Une borne information voyageur (affichage des numéros de lignes, des destinations, des horaires des prochains départs et des éventuelles perturbations) a été installée à LE COUDRAY-SAINT-GERMER (Mairie).

3) ABRI-VOYAGEURS

Le Département a doté 17 des 19 communes du territoire d'abris-bus : BLACOURT (2), LE COUDRAY-SAINT-GERMER (2), CUIGY-EN-BRAY (2), ESPAUBOURG, FLAVACOURT (2), LACHAPELLE-AUX-POTS, LALANDE-EN-SON (2), ONS-EN-BRAY (3), PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY (3), SAINT-GERMER-DE-FLY (4), SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS (6), SERIFONTAINE, LE VAUMAIN (3), LE VAUROUX (3), VILLERS-SAINT-BARTHELEMY (3) et VILLERS-SUR-AUCHY.

4) CIRCULATIONS DOUCES

4.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Ainsi, le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray est concerné par :

- le Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du conseil général du 18 janvier 1990 :
 - GR 125 qui traverse les communes de LE COUDRAY-SAINT-GERMER, FLAVACOURT, LA CHAPELLE-AUX-POTS, LALANDE-EN-SON, LHERAULE, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY et SERIFONTAINE,
 - GR 126 qui traverse les communes de HODENC-EN-BRAY, LHERAULE et VILLEMBRAY,
 - Sentier de liaison GR 125/126 qui traverse les communes de BLACOURT, CUIGY et SAINT-GERMER-DE-FLY,
 - GR 225 qui traverse les communes de FLAVACOURT, LABOSSE, LALANDE-EN-SON, PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS, TALMONTIERS et, LE VAUMAIN,
- le Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération n° 305 du conseil général du 8 novembre 1991 :
 - l'itinéraire « Circuit en Oise normande » qui traverse les communes de, HODENC-EN-BRAY, LACHAPELLE-AUX-POTS, LHERAULE, ONS-EN-BRAY et VILLEMBRAY.
 - l'itinéraire « Circuit en Vexin Thelle » qui traverse les communes de FLAVACOURT, LALANDELLE, , ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY et VILLERS-SAINT-BARTHELEMY.
- un circuit de randonnée inscrit au PDIPR :
 - « Le sentier de la Source », inscrit par délibération du conseil général du 20 juin 2002, traverse les communes de BLACOURT et VILLEMBRAY.

4.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le schéma a classé comme itinéraire de priorité 1, la Trans'Oise, tandis que l'accès au collège des Fontainettes de SAINT-AUBIN-EN-BRAY est classé comme pôle d'attractivité de priorité 1.

4.3 Trans'Oise :

Le conseil général a adopté, le 22 juin 2006, le principe de réalisation d'une voie de circulation douce, longue de 240 kilomètres, traversant l'Oise d'est en ouest et du nord au sud, appelée Trans'Oise qui a vocation à être une colonne vertébrale sur laquelle se connectent des voies de circulations douces d'initiatives locales afin de mailler le territoire.

Sur le secteur, le tronçon de BEAUVAIS à FERRIERES-EN-BRAY a été mis en service en 2015.

Le SDCD est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray est concerné par :

- l'ENS d'intérêt départemental « Marais de Brétel et Vallée de l'Epte » (BRA02) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Prairies, landes et bois humides du Bas-Bray, Landes de Lachapelle aux Pots » (BRA03) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Bocage brayon de St-Aubin-en-Bray » (BRA04) ;
- l'ENS d'intérêt local « Bois d'Avelon et lande de la Chapelle-aux-Pots » (BRA05) ;
- l'ENS d'intérêt local « Cours d'eau salmonicoles du Pays de Bray : ru des Martaudes et ru d'Auneuil » (BRA06) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crêne » (BRA07) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Mont Ste-Hélène, Mont de Répis et Communaux de Montel » (PDT01) ;
- l'ENS d'intérêt local « Bois et Fond de la Lande » (PDT02) ;
- l'ENS d'intérêt local « Massif forestier de Thelle, des Plards et de Sérifontaine, Bois de La Landelle » (PDT03) ;
- l'ENS d'intérêt local « Réseau de cours d'eau salmonicoles du Pays de Thelle » (PDT04) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray » (PDT07) ;
- l'ENS d'intérêt local « Bois des Croisettes, des Moëllons et de Haucourt » (PPI13) ;
- le GENS d'intérêt local « Massif de Thelle » (GENS07).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques.

Pour information, plusieurs sites naturels situés au sein du périmètre des ENS BRA02, BRA03, PDT01 et PDT07 (RNR de Saint-Pierre-Es-Champs : Tourbières et Mont-Saint-Hélène, Sites du Hay Bray : les Pâtures et le Marais de la Fontaine Modet, et les Larris de Saint-Aubin-en-Bray) sont gérés et mis en valeur par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie grâce aux crédits départementaux.

De plus, l'ENS PDT03 compris dans le GENS07 (forêt domaniale) est concerné par une convention de gestion et d'ouverture au public entre l'Office National des Forêts et le Conseil départemental de l'Oise.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et le territoire de la Communauté de Communes est concerné par une ZPENS de 40 ha sur la commune de SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS (ENS PDT01).

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Eau potable :

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray compte 8 captages situés sur les communes de :

- FLAVACOURT : captage n°01025x0027 (l'interconnexion avec LE VAUMAIN a été réalisée en 2011 et une étude de bassin d'alimentation de captage a débuté en janvier 2012)

Bonne qualité des eaux distribuées (moyenne en Nitrates 35mg/l et <0.05µg/l en pesticides)

- LABOSSE captage n°01026X0023, bonne qualité des eaux distribuées (moyenne en Nitrates 28mg/l et <0.05µg/l en pesticides)
- ONS EN BRAY : captages n°01022X0115 et n°01022X0026, ces captages sont identifiés GRENELLE

Mise en place d'une unité de traitement des pesticides fin 2009. Les résultats, à ce jour sont conformes aux normes en vigueur ;

- ST PIERRE ES CHAMP : captage n°01014X0265, bonne qualité des eaux distribuées (moyenne en Nitrates 26mg/l et <0.05µg/l en pesticides) ;

- LE VAUMAIN captages n°01025x0047 et n°01025x0050 ;

(l'interconnexion avec FLAVACOURT a été réalisée en 2011 et une étude de bassin d'alimentation de captage a débuté en janvier 2012)

Bonne qualité des eaux distribuées (moyenne en Nitrates 26mg/l et <0.05µg/l en pesticides) ;

- LE VAUROUX : captage n°01026x0005 (captage arrêté, aucune information sur son comblement).

- LALANDELLE : captage n°01026X0043 (captage abandonné, non comblé).

La qualité de l'eau et sa distribution constituent un enjeu majeur pour ce territoire.

Peu d'interconnexions, une desserte unique qui pourrait engendrer des dysfonctionnements en cas de pollution, nécessiteraient la mise en place d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur ce territoire afin d'établir un programme de travaux et de sécuriser ainsi la ressource.

2.2 Assainissement :

Le territoire du Pays de Bray compte 9 communes disposant d'un système d'assainissement collectif. Cinq d'entre elles (ESPAUBOURG, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, ONS-EN-BRAY, LA CHAPELLE-AUX-POTS et SAINT-AUBIN-EN-BRAY) sont raccordées sur la station du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) d'ONS-EN-BRAY située à SAINT-AUBIN-EN-BRAY.

Les communes de SAINT-GERMER-DE-FLY, SERIFONTAINE et TALMONTIERS sont équipées de leur propre station et la commune de SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS est raccordée sur la commune de NEUF-MARCHE dans l'Eure.

La station de TALMONTIERS a été mise en conformité en 2012 pour le traitement de l'azote et du phosphore.

Les travaux de construction d'une nouvelle station sont en cours à SAINT-GERMER DE FLY et SERIFONTAINE, avec des capacités respectives de traitement de 2 400 et 4 150 EH, ce afin de répondre aux exigences réglementaires pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Pour la même raison, des travaux sont prévus sur SAINT-AUBIN-EN-BRAY pour la construction d'une station d'épuration de 7 000 EH. Des travaux de réhabilitation et de mise en conformité sont aussi nécessaires sur les réseaux de la zone de collecte du SIE de ONS-EN-BRAY .

Avec la loi NOTRe la communauté de communes du Pays de Bray est appelée à prendre la compétence assainissement obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.

2.3 Rivière :

La Communauté de Communes de Pays de Bray n'est membre d'aucun syndicat de rivière actuellement. Avec la prochaine mise en place du volet Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera prochainement transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer les syndicats mixtes qui devraient être mis en place.

Sur ce territoire, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de l'Avelon (SIAEA), le Syndicat Interdépartemental d'Etudes et d'Aménagement de l'Epte (SIEAE) et le Syndicat Interdépartemental et Intercommunal de la Vallée de l'Epte (SIIVE) sont présents en tant que maîtrise d'ouvrage rivière.

Par ailleurs, une étude de gouvernance GEMAPI est actuellement menée par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle sur l'ensemble du bassin de l'Epte. Une seconde a été lancée en mars 2016 sur l'ensemble du bassin du Thérain, concernant notamment l'Avelon.

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray est parcouru par un réseau hydrographique vaste représenté par :

- L'Avelon et ses bras multiples, le ru Villebray, le ru Ormelet, le ru Raques, le ru Montreuil, le ru Fontaine Modet, le ru Bray de la Haute Rue, le ru Espaubourg, le ru Prairie de la Crapaudière, le ru Evaux, le ru Quéhaut, le ru Grand Pré, le ru Bois l'Abbé, le ru Rousse Eau, le ru Armentières, le ru Galopins, le ru Bois des Grenouilles, le ru Calais, le ru place Calais, le ru Martaudes, le ru Saint François, le ru Bois des Vallées et le ru Morue ;

- Le ru Prés Capron, le ru Moulinet, le ru Champs d'Oignon ;

- Le ru Brochettes, le ru Bois de Crêne ;

- Le ru Fontaine Liard ;

- L'Epte, le ru Goulancourt, le ru Sablons, le ru Orsimont, le ru Pâturage, le ru Fossé des Pères, le ru Prés de Hagnon, le ru Limite, le ru Bois du Ru, le ru Talmontiers, le ru Fontaines de Gueulancourt, le ru Sérifontaine, le ru Buissonnette ;

- L'Aunette.

Pour l'unité hydrographique Thérain, l'atteinte du Bon Etat global est prévue pour 2015 pour le ru Martaudes (FRHR224-H2134000) et 2021 pour l'Avelon (FRHR224), les Raques (FRHR224-H2131000) et le ru Moulinet (FRHR224-H2138000).

Pour l'unité hydrographique Epte, l'atteinte du Bon Etat Global est prévu pour 2015 pour l'Aunette (FRHR236-H3136000) et 2021 pour l'Epte (FRHR234 et FRHR235) et le Goulancourt (FRHR234-H3119000).

Ces masses d'eau font également parti du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Concernant la dynamique locale, le SIAEA a fait réaliser une étude diagnostic des cours d'eau de son territoire. Le SIEAE réalise régulièrement des travaux d'entretien et de restauration sans programmation particulière.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray, le conseil départemental possède une propriété bâtie sur le commune de : SAINT-AUBIN-EN-BRAY : le collège les Fontainettes situé 1, rue des Sables.

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray, le PDH préconise la production annuelle de 76 à 84 logements à l'horizon 2020 dont 26% de logements locatif social et 25% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

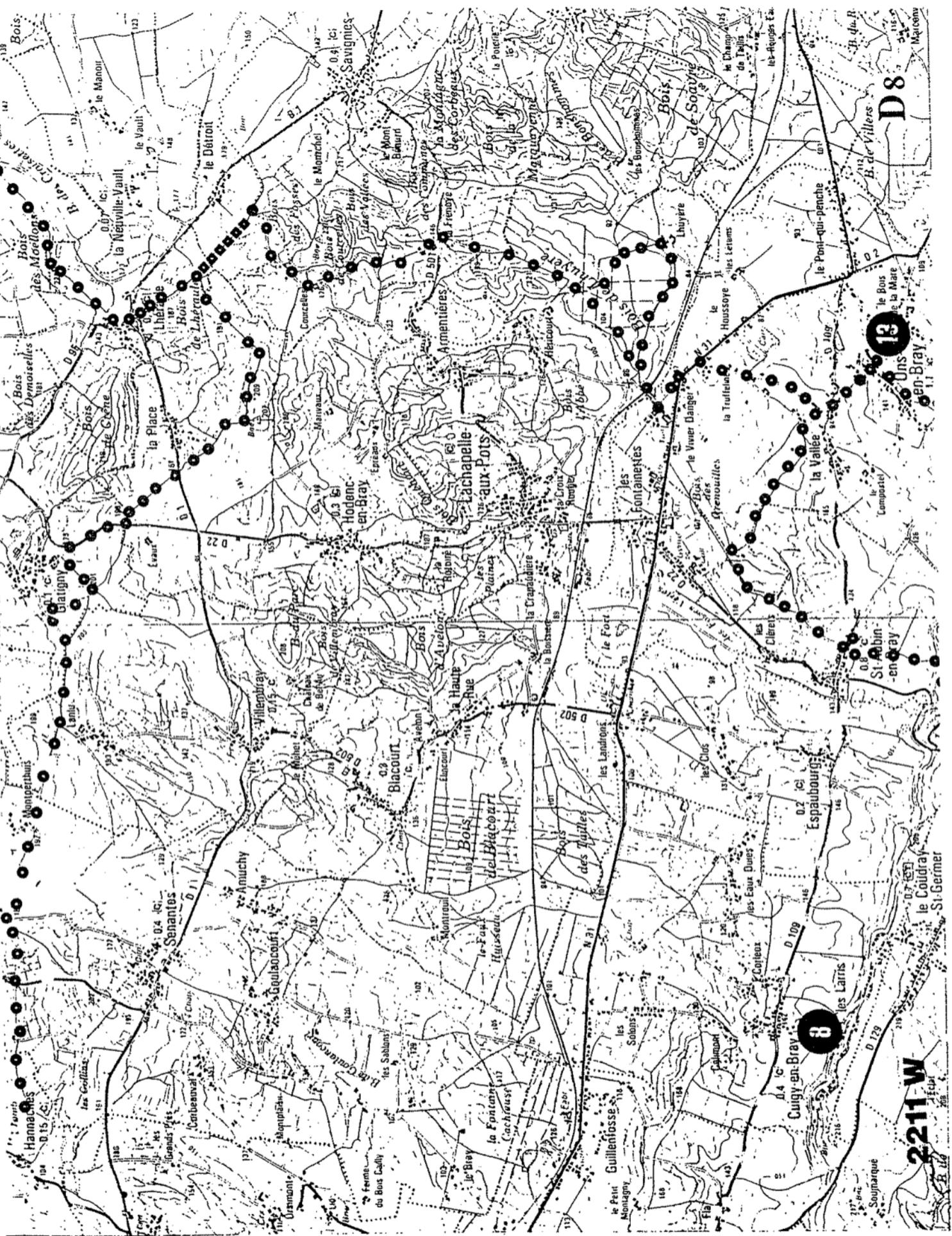
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

Extrait du Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991

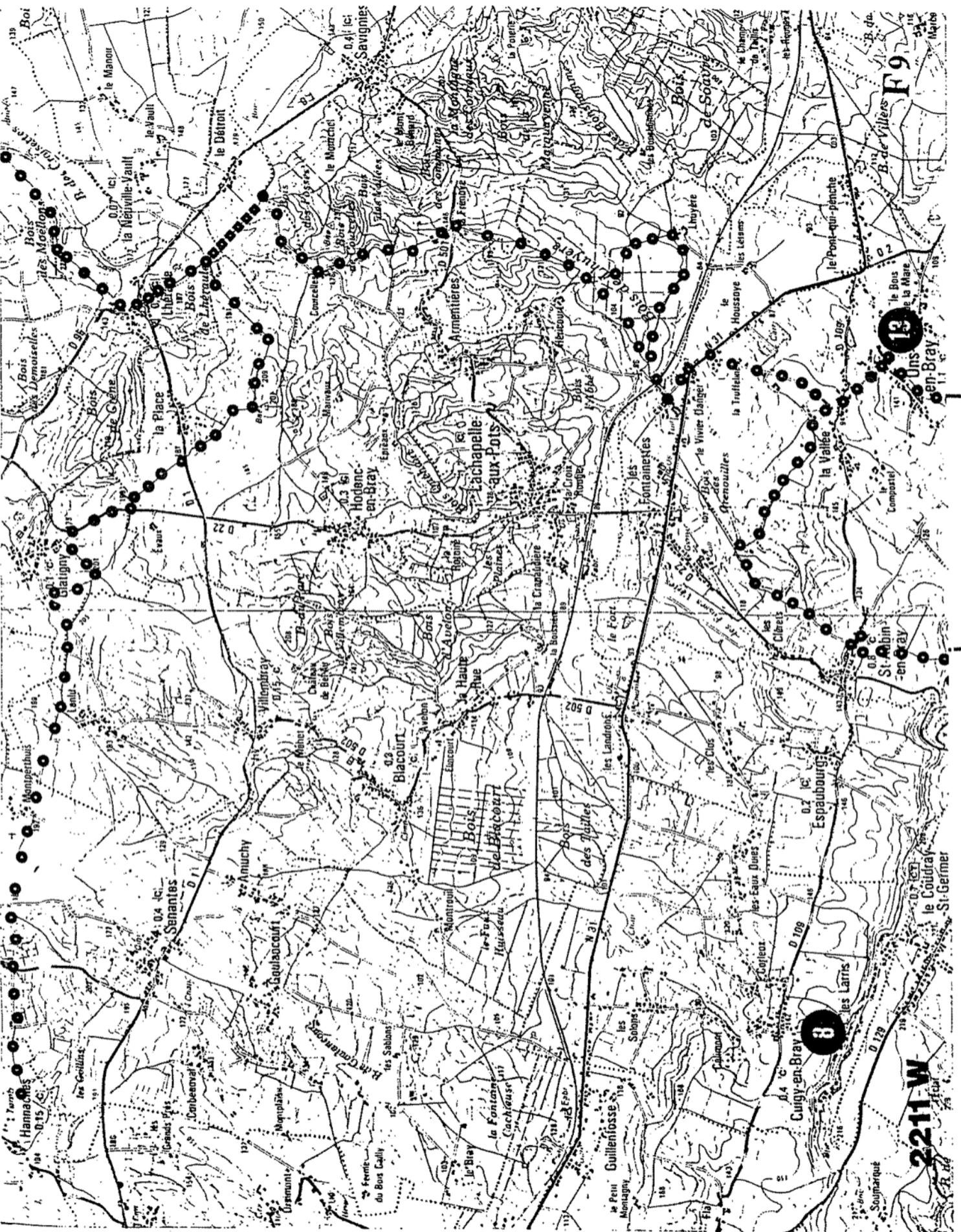


2211 W

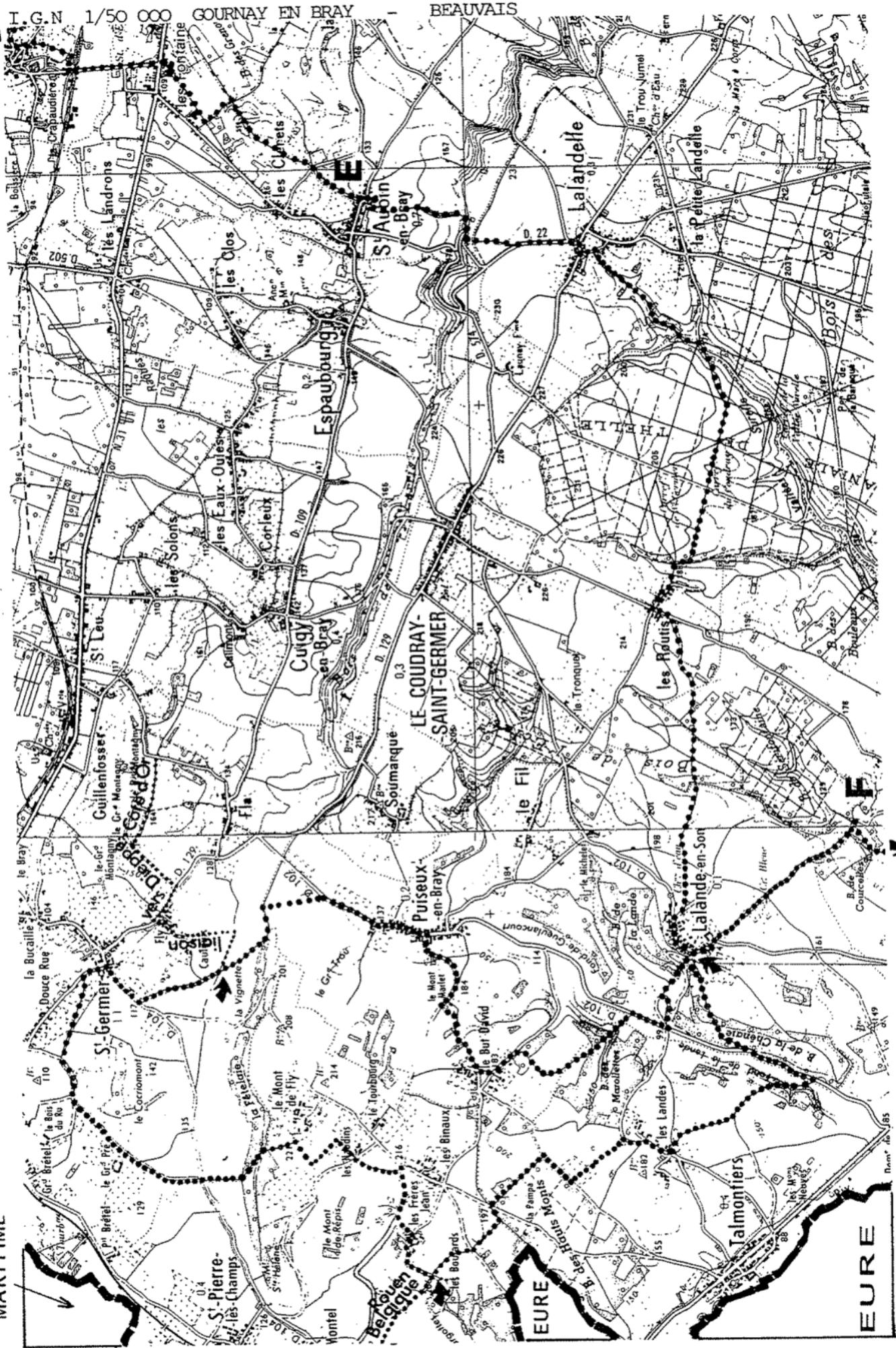
13

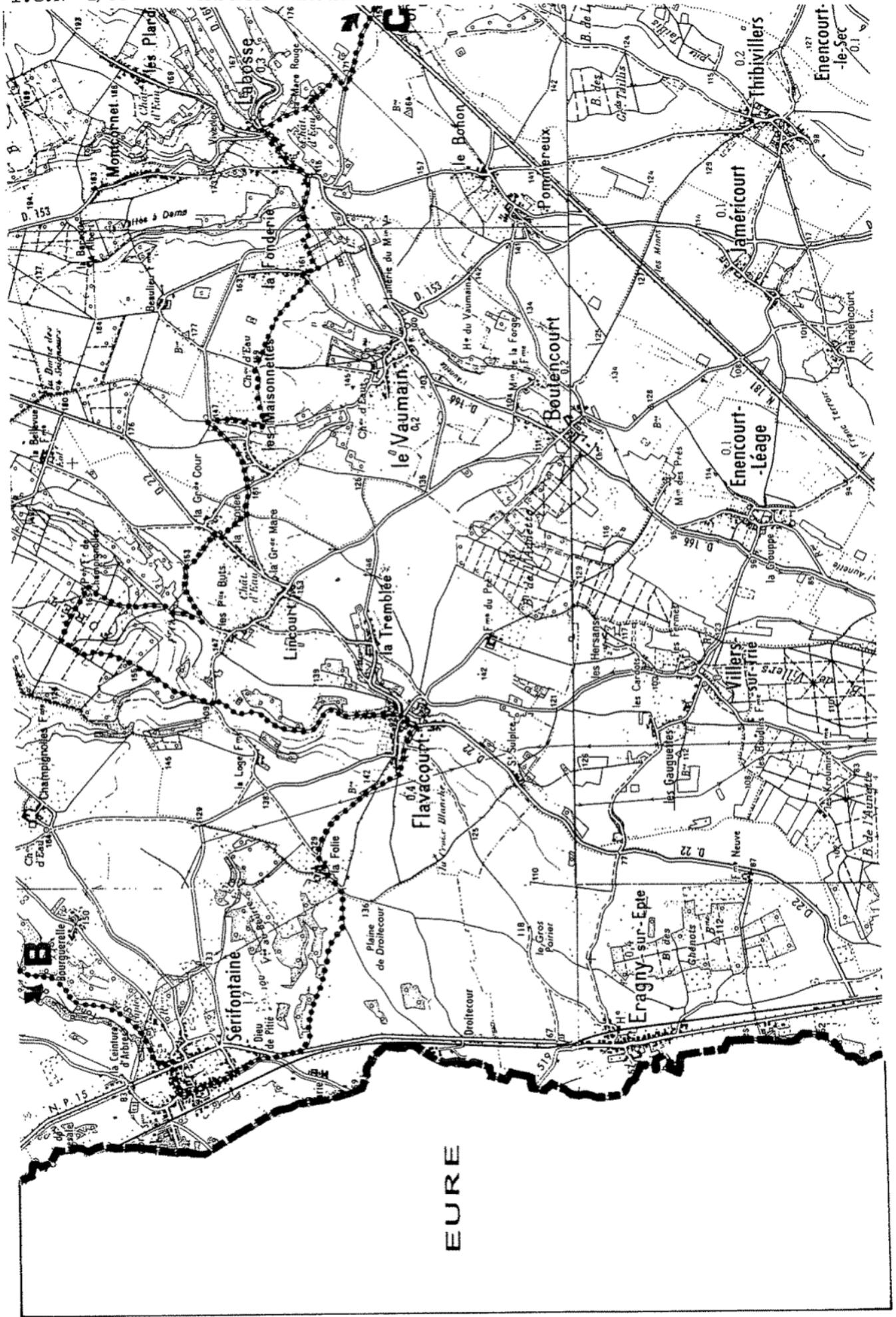
D8

Extrait du Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise du 8 novembre 1991



2211 W





CIRCUIT : Sentier de la Source

SENANTES :

Chemin Rural du Champ Guichard aux Eclondes
Route Départementale n° 1
Voie Communale n° 4 Senantes à Cuigy-en-Bray
Voie Communale n° 10 d'Amuchy à Blacourt dit de la Briqueterie
Chemin Rural n° 20 dit la rue Pavée
Chemin Rural n° 17 dit de la rue des 2 Bois
Chemin Vicinal Ordinaire n° 5 de Senantes à Goulancourt
Chemin de la Messe
Chemin Rural dit de la Messe
Rue de l'Eglise
Rue de la Mare
Rue de l'Ecole
Chemin Rural dit Chemin des Clos de la Mare
Chemin Rural dit Vieux Chemin de Senantes à Montperthuis
Chemin Rural n° 10 dit Chemin de Milly

*Délibération du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2001,
rendue exécutoire le 20 février 2001*

VILLEMBRAY :

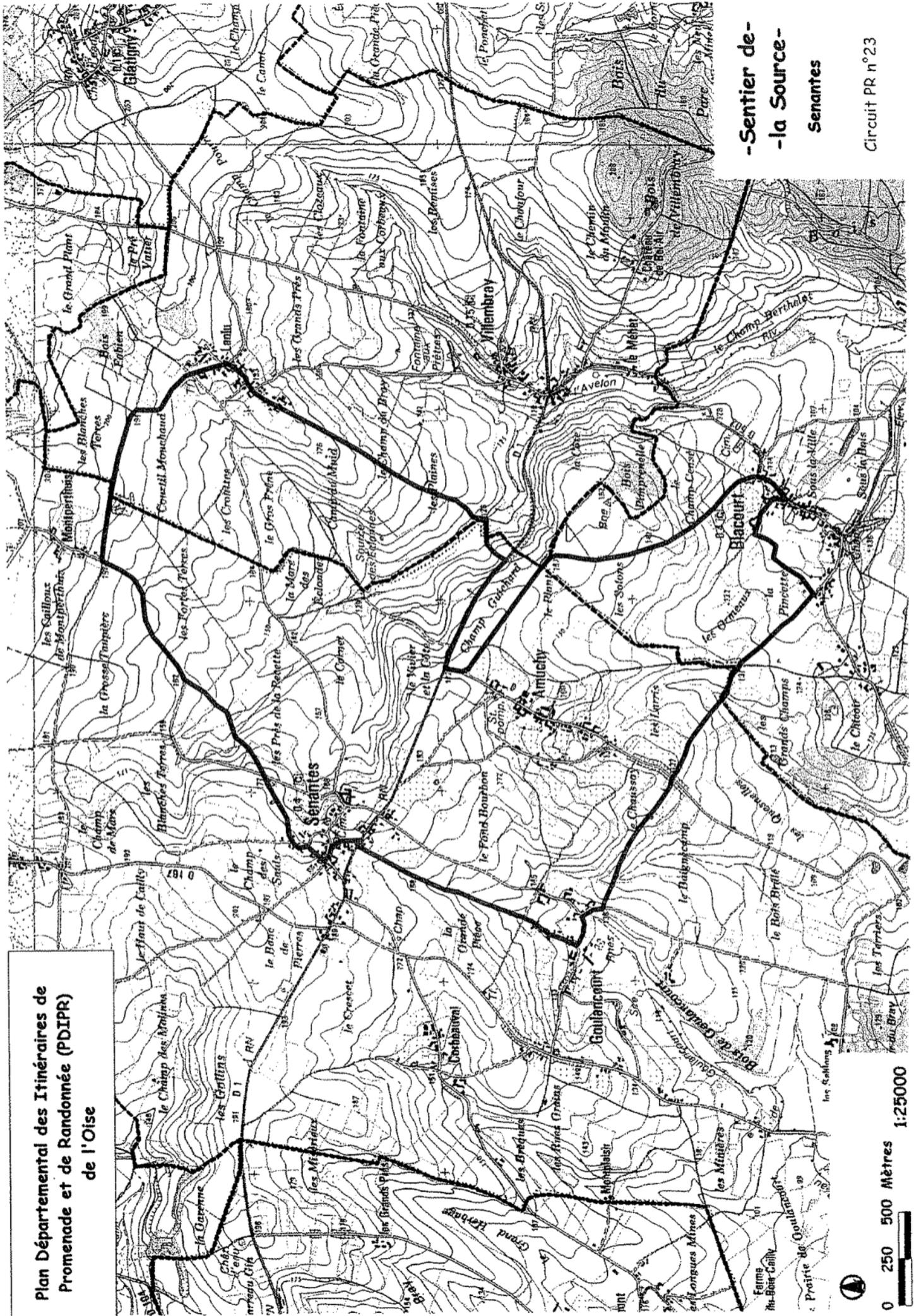
Chemin Rural de Montperthuis à Lanlu
Voie Communale - Rue de Montperthuis
Voie Communale - Rue de Lanlu
Chemin Rural dit des Plaines

*Délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2001,
rendue exécutoire le 13 mars 2001*

BLACOURT :

Chemin Rural dit de la Briqueterie
Chemin Vicinal n° 4 de Blacourt à Senantes dit rue des Coquilles
Voie Communale - Grande Rue
Chemin Rural n° 16 dit Sentier d'Amuchy à Blacourt
Chemin Rural n° 22 dit rue Jean
Chemin Rural n° 8 dit ancien Chemin de Gournay à Goulancourt

*Délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2001,
rendue exécutoire le 7 mars 2001*



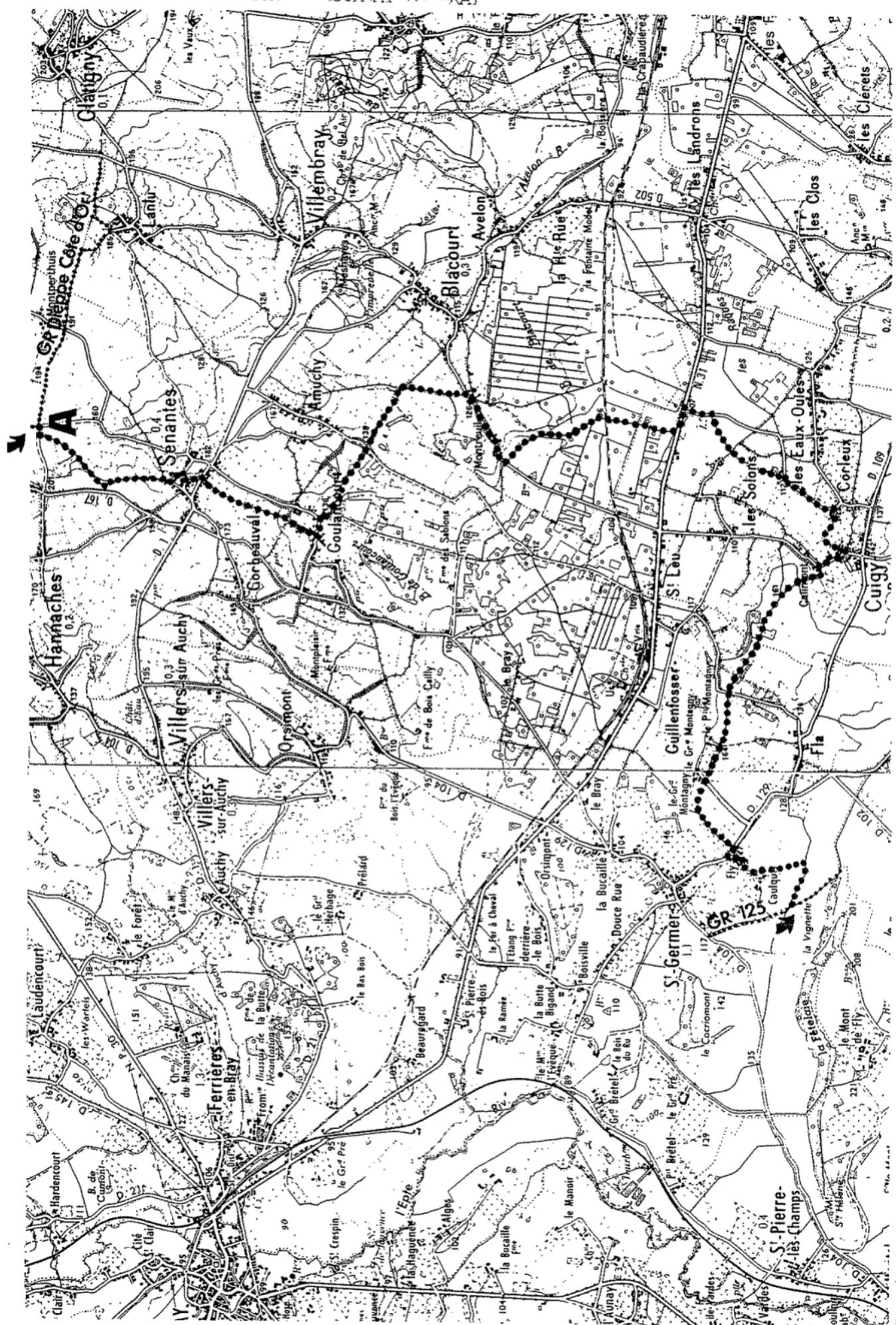
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Oise

**-Sentier de-
-la Source-
Senantes**

Circuit PR n°23



0 250 500 Mètres 1:25000





Surface : 170

Altitude : 84 - 89 m

Entité paysagère :

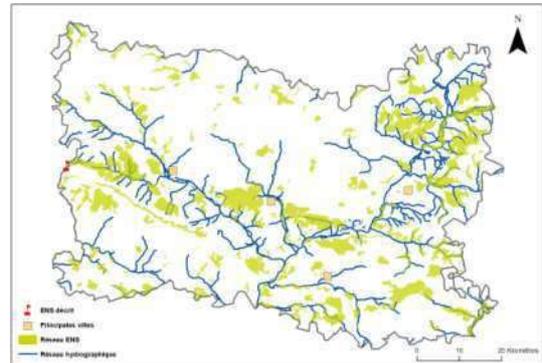
BOUTONNIERE DU BRAY.

Canton(s) concerné(s) :

LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

Commune(s) concernée(s) :

SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220013780, ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

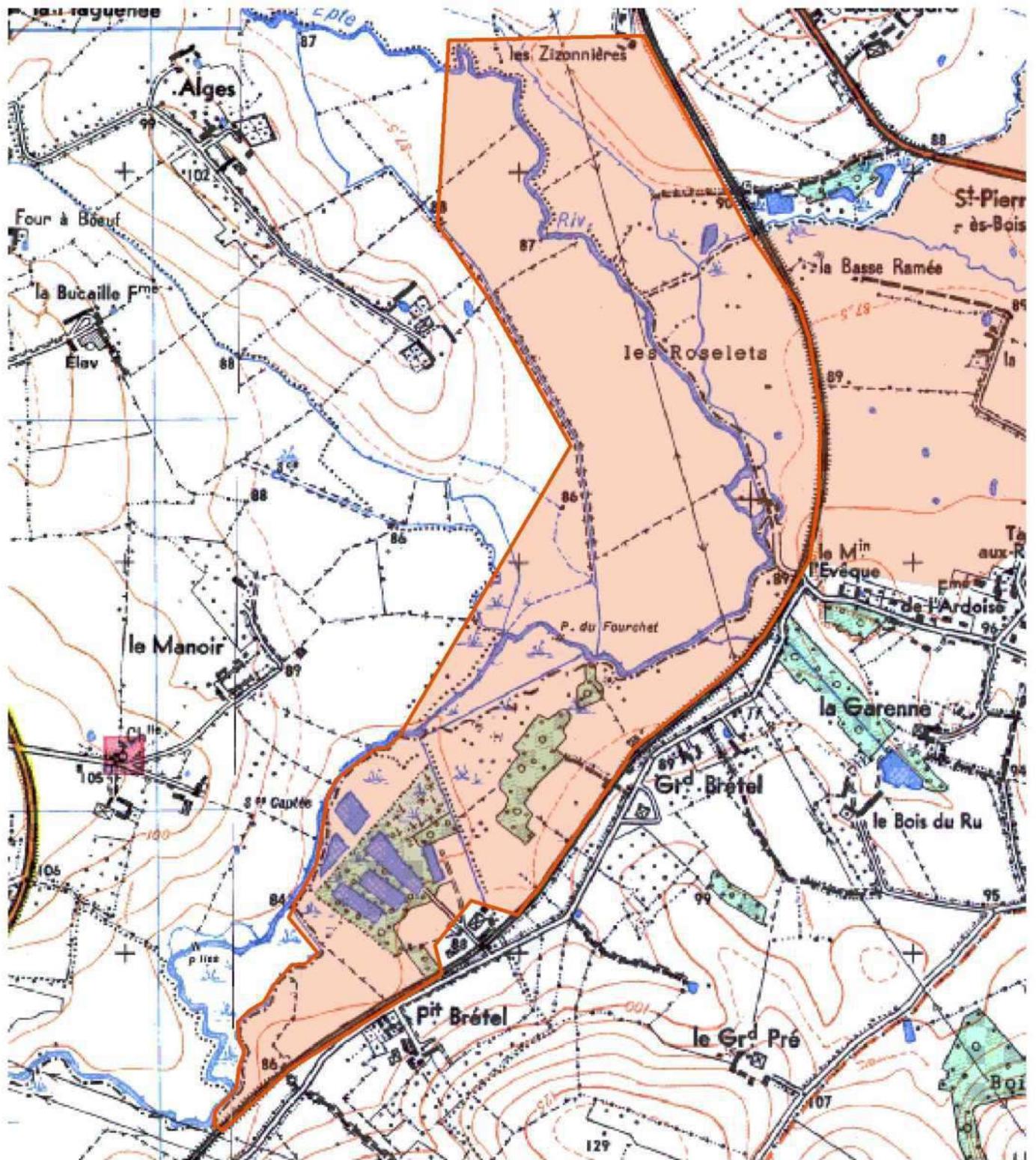
Vocation proposée

- Préserver une agriculture extensive
- Favoriser / Préserver la biodiversité des prairies humides



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Situé à l'ouest du département, le site reprend le lit majeur de l'Epte. On y trouve en majorité un grand nombre de pâturages et de prairies humides. Les bords de l'Epte sont souvent mis à nu mais hébergent encore une végétation rivulaire diversifiée dont la présence intéressante de quelques saules taillés en têtard. Le site comprend également quelques étangs de pêche.



 Délimitation de l'ENS

0 150 300 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les boisements acides (Quercion robori-petraeae, dont le Quercio-Betuletum pubescentis molinietosum), les mares et les aulnaies tourbeuses acides (Alno-Ulmion, dont le Sphagno-Alnetum) ; les abords des ruisseaux

Espèces végétales remarquables

Le Sureau à grappes (Sambucus racemosa) ; la Myrtille (Vaccinium myrtillus) ; la Dorine à feuilles alternes (Chrysosplenium alternifolium*) et la Dorine à feuilles opposées (Chrysosplenium oppositifolium), dans les aulnaies ; le Dactylorhize tacheté (Dactylorhiza maculata), dans les prairies humides de fond de vallée ; l'Epilobe rosée (Epilobium roseum) ; la Cotonnière naine (Filago minima) ; la Laïche ovale (Carex ovalis) ; le Polystic à aiguillons (Polysticum aculeatum)

Espèces animales remarquables

Bergeronnettes, Chouette effraie ; la Bondrée apivore (Pernis apivorus) ; le Caloptéryx vierge (Calopteryx virgo)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont bien connectés entre eux et agencés en mosaïque. La présence de haies permet une connexion des milieux relativement bonne.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est coupé sur sa partie est par une ligne ferroviaire qui génère une coupure franche.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les fonctionnalités sont bien conservées et les milieux intéressants pour la plupart. La présence d'étangs de pêche banalise toutefois le site. Les berges de l'Epte abritent différentes strates de végétation rivulaire, notamment de vieux saules taillés en têtard, dont l'état de conservation les rendent attractives. Le site est très difficilement accessible.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est cohérent avec l'entité paysagère, à l'exception des étangs de pêche. On distingue deux secteurs, qui participent à la diversité paysagère du site, la matrice prairiale et les étangs. Les points de vue existent et sont variés que ce soit vers le site ou depuis le site mais il subsiste le problème des accès au site, qui sont nuls. Les faibles variations topographiques et la végétalisation induisent de faibles modulations du champ visuel. Les pâtures, le réseau d'abres rivulaires et le cours d'eau structurent l'ensemble du site. Quelques éléments symboliques parsèment le site tels de vieux saules têtards et du patrimoine bâti à proximité. Les points noirs paysagers sont cristallisés dans le secteur des délaissés ferroviaires et des étangs de pêche.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible mais difficilement praticable du fait des nombreux secteurs privés et pâturages.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture (pâturage extensif) et foresterie (quelques peupleraies) et loisirs (pêche à la truite)

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Elle est liée à la fréquentation des étangs et l'exploitation agricole. Site difficilement accessible. Un sentier de randonnée aux alentours du site pourrait valoriser celui-ci.

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Déprise agricole, développement d'une agriculture intensive, plantations.

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Convention avec les éleveurs et agriculteurs.
- Préserver la stratification de la végétation des berges.

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Surface : 1620

Altitude : 80 - 130 m

Entité paysagère :

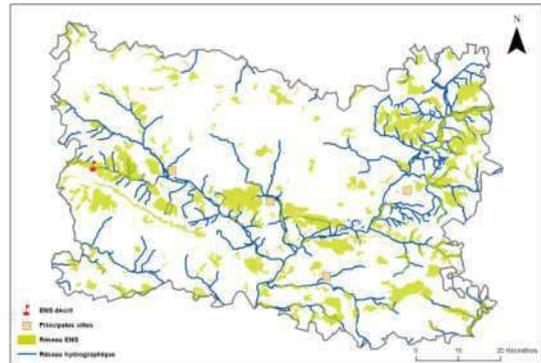
BOUTONNIERE DU BRAY.

Canton(s) concerné(s) :

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, SONGEONS.

Commune(s) concernée(s) :

BLACOURT, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, LACHAPELLE-AUX-POTS, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SENANTES, VILLERS-SUR-AUCHY.


Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200373, ZNIEFF I n°22022000 7, ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

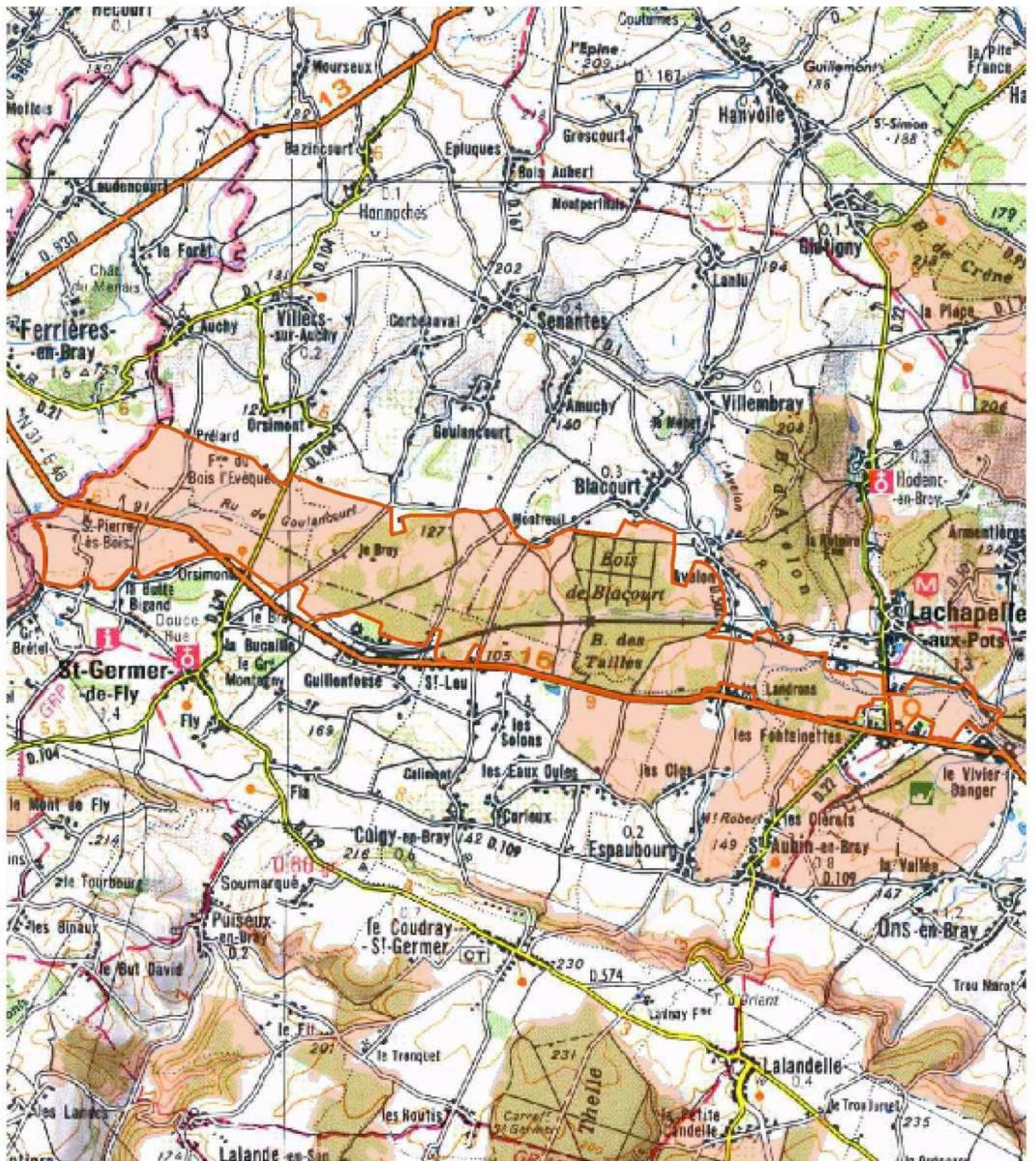
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public
- Préserver et valoriser le maillage bocager du site


Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est composé d'une mosaïque très intéressante de milieux variés (boisements, landes, prairies...). Tous ces milieux varient selon un gradient d'humidité et d'acidité qui permet l'établissement d'une faune et d'une flore rare en Picardie. Le remembrement très doux et la structure agricole bocagère renforcent la mosaïque d'habitats et la diversité présents sur le site.



 Délimitation de l'ENS

023060 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les landes humides à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et à Ajonc nain (*Ulex minor*) (alliance de l'*Ulicion minoris*, association de l'*Ulici minoris-Ericetum tetralicis*) ; les prairies oligotrophes sèches (Nardo-Galion) ou humides (*Juncion squarrosi*) ; les boisements acides (*Quercion robori-petraeae*, dont le *Quercio-Betuletum pubescentis molinietosum*) ; les mares et les aulnaies tourbeuses acides (*Alno-Ulmion*, dont le *Blechno-Alnetum* et le *Carici elongatae-Alnetum*) et les prairies de fauche (*Arrhenaterion elatioris*) ; Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) ; Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* ; Landes sèches européennes ; Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)* ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* ; Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Espèces végétales remarquables

La Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix**), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion**), le Gaillet de Harz (*Galium saxatile**), le Jonc squarreau (*Juncus squarrosus**), l'Ajonc nain (*Ulex minor**), le Nard raide (*Nardus stricta**), la Véronique en écus (*Veronica scutellata**), le *Carum verticillé* (*Carum verticillatum*), l'Eufragie visqueuse (*Parentucellia viscosa*) ; la Scorzonère des prés (*Scorzonera humilis*) ; la Laïche blanchâtre (*Carex canescens*) ; la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*)

Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Râle des Genêts (*Crex crex*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*),
>> Amphibiens et reptiles : la Grenouille agile, la Rainette verte, le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), la Vipère péliade, rare en Picardie
>> Invertébrés : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), assez rare en Picardie ; le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*) ; l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*), très rare en Picardie.

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Très bonne connexion des milieux entre eux grâce entre autres à la préservation de nombreux corridors naturels. Les fonctionnalités sont bien préservées même si le site est parcouru par de nombreuses routes goudronnées dont l'emprise semble faible. La structure bocagère du site est bien préservée et contribue à préserver les connexions intra-site.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est coupé au sud par la N31. Le site est environné de zones d'agriculture extensive similaires. Le remembrement est doux ou inexistant.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon grâce à la présence en mosaïque d'une grande diversité d'habitats connectés entre eux, présence d'écotones et de corridors écologiques fonctionnels. Il s'agit d'un site majeur pour les espèces caractéristiques des écosystèmes prairiaux humides et bocagers. Quelques champs de maïs et peupleraies banalisent ponctuellement le site.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le contexte paysager est un bocage au pâturage bovin. L'habitat est dispersé sur un vaste plateau vallonné localement entaillé par des vallées larges comme c'est le cas ici. La vallée dont il est question offre deux entités paysagères fonction du taux de boisements.

A l'ouest, le paysage est largement ouvert avec une mosaïque de champs pâturés, de champs fauchés et de prairies humides. L'élément végétal n'en demeure pas moins omniprésent avec une trame bocagère de qualité bien que discontinue. Les haies sont taillées sévèrement avec des formes têtard nanifiées.

A l'est, le paysage est plus fermé, il s'agit d'un bocage forestier. La densité végétale module le champ de vision, les boisements et les haies délimitent des cellules ouvertes pâturées/fauchées. Des parcelles de peupliers et de conifères sont à déplorer. De gros chênes centenaires sont disséminés sur l'ensemble de cette portion de territoire.

Le site se perçoit en transversal, il n'y a pas d'axe qui longe la vallée (du moins intra site). La route nationale RN31 est un axe de perception majeur, il longe le coteau sud du site.

Les perceptions depuis l'extérieur se font essentiellement depuis les coteaux bocagers sous forme de fenêtres visuelles plus ou moins obstruées par l'élément végétal.

La diversité des vues vient essentiellement de la variation locale du degré de fermeture du végétal et de la présence de coteaux/fond de vallée qui ajoutent une forme de diversité.

DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par les routes départementales ou communales qui traversent le site. De nombreux sentiers sont également praticables aisément. On peut noter la présence d'un GR à proximité.



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture foresterie, loisirs

Fréquentation

Elle est forte du fait de la N31 et de la présence de nombreuses habitations. L'exploitation agricole induit également une fréquentation. Tous les secteurs bocagers peuvent être facilement valorisés par le biais de sentiers de randonnée et de visites naturalistes encadrées tout au long de l'année. Des conventions de passage avec des agriculteurs peuvent être envisagées. Seule la période de reproduction des amphibiens "sensibles" est à éviter.

Réglementations diverses

Nombreux panneaux réglementant la pêche, la chasse (chasse gardée, tirs à balles) et l'accès aux chemins privés

Foncier

Privé

Propriétaires du site géré par le CSNP : CSNP et commune de Villers-sur-Auchy

Présence de bâtiments

Corps de fermes et quelques cabanes

Gestion et valorisation actuelles

> Site géré par le CSNP : Les Pâtures à Villers-sur-Auchy et Saint-Germer-de-Fly (Code site :S60005) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1998 / Propriétaire : CSNP et commune de Villers-sur-Auchy

Actions menées en 2002 : Restauration d'une pelouse ; Aménagement de la grande pâture (I) ; Suivi du pâturage ; Chantiers nature avec le CFPPA et le lycée agricole d'Airion ; Organisation de deux sorties découverte

Actions menées en 2003 : Révision du plan de gestion (2004-2008) ; Aménagement de la grande pâture (II) : fauche de restauration

Actions menées en 2004 et 2005 : Restauration des prairies humides ; Aménagement de la grande pâture ; restauration de la tourbière et du bas-marais, entretien des abords de la mare

Actions menées en 2006 :

- Travaux de restauration : creusement d'une mare ; dédensification des secteurs envahis par le jonc, fauche exportatrice, élimination des genêts et arrachage des souches en complément du pâturage ; restauration de la Tête de mousse par débroussaillage mécanique

- Entretien et suivi : suivi scientifique ; suivi du pâturage ; entretien des clôtures

- Valorisation et sensibilisation : entretien du sentier par fauche ; pose d'un passe-clôture

Actions menées en 2007 : Fauche du chemin ; Fauche de restauration (CFPPA et Blongios) ; Fauche de la mare ; Elimination des ronciers ;

Entretien maillage bocager CFPPA et BLONGIOS ; Restauration des clôtures ; Suivi du pâturage ; Elimination des genêts

> PDPG : Restauration de la libre circulation et du recrutement en restaurant et créant des frayères et en ouvrant les vannages existants.

Lutte contre le colmatage minéral et organique des fonds par diminution de l'érosion organique des sols agricoles et du ruissellement et diminution de la pollution urbaine diffuse.

> Forêt privée : 5 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 20% de la superficie.

Dégradation et menaces

Eutrophisation de quelques zones humides par intrants, plantations de peupleraies banalisant les milieux, champs de maïs

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Convention avec les éleveurs et agriculteurs
- Localisation des corridors et des habitats des amphibiens et des odonates
- Limiter l'eutrophisation des zones humides

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Surface : 796

Altitude : 83 - 145 m

Entité paysagère :

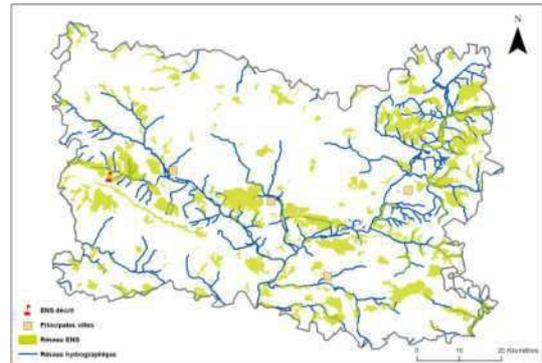
BOUTONNIERE DU BRAY.

Canton(s) concerné(s):

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

Commune(s) concernée(s) :

CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220013783, ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

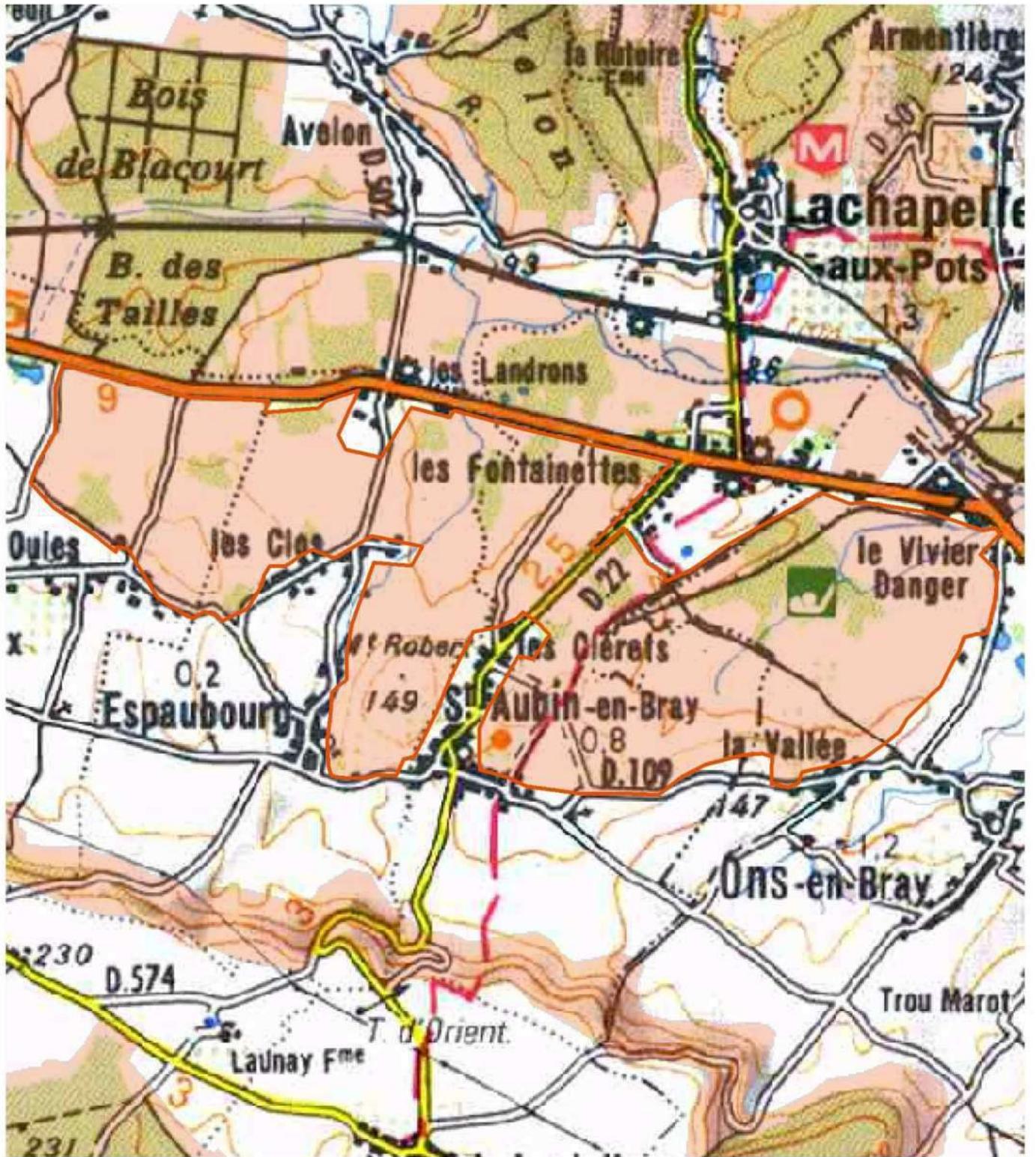
Vocation proposée

- Préserver une agriculture extensive
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public
- Renforcer le maillage bocager



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est un secteur bocager hautement intéressant et constitué de milieux variés agencés en mosaïque.



 Délimitation de l'ENS

0 325 650 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les fragments de landes humides à Ajonc nain (*Ulicion minoris*) ; les prairies oligotrophes sèches (Nardo-Galion) ; les prairies oligotrophes humides (*Juncion squarrosi*) ; les boisements acides (*Quercion robori-petraeae*, dont le *Quercus-Betuletum pubescentis molinietosum*) ; les aulnaies tourbeuses acides (Alno-Ulmion, dont le *Blechno-Alnetum*) et les prairies de fauche (*Arrhenaterion elatioris*)

Espèces végétales remarquables

Le Gaillet des rochers (*Galium saxatile**), sur les fragments de pelouses sèches sableuses ; l'Ajonc nain (*Ulex minor**), exceptionnel en Picardie et qui se trouve ici en limite d'aire vers l'est ; la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium**) ; la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) ; le Callitriche pédonculé (*Callitriche brutia*), dans les mares ; l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), au bord des mares ; le Blechné en épis (*Blechnum spicant*) ; la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*) ; le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*) ; la Cardamine amère (*Cardamine amara*) ; la présence de sphaignes (dont *Sphagnum fimbriatum*)

Espèces animales remarquables

Le Triton crêté (annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne) est présent dans les mares ; le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), vulnérable en France (livre rouge de la faune menacée en France) ; le Triton ponctué (*Triturus vulgaris*) ; le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*) ; la Chouette chevêche (*Athene noctua*) ; le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Il existe une connexion forte entre tous les milieux grâce à la présence de nombreux corridors naturels et la présence de milieux homogènes sur une vaste surface. Les routes génèrent quelques coupures assez faibles au vu de leur emprise faible : aucune enclave n'a été relevée.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Situé à proximité de milieux similaires, la RN 31 est toutefois une coupure importante.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Présence de beaux boisements acidiphiles. L'essentiel du site est concerné par un paysage bocager bien préservé dans son ensemble. Le site supporte toutefois de nombreuses dégradations et menaces liées au changement de régime d'exploitation agricole (extensif à intensif) ainsi qu'aux plantations.

DESCRIPTION PAYSAGERE

La vallée de l'Avelon est évasée et peu encaissée (les coteaux sont mous).

Le périmètre est situé sur la rive droite de l'Avelon et déborde largement sur les coteaux. Le site affiche donc des variations topographiques significatives. Il s'agit globalement d'un bocage avec une matrice de champs pâturés localement remplacés par des champs de maïs. A l'approche des reliefs, la céréaliculture intensive des plateaux supplante le bocage. Les arbres isolés, les mares et les étangs et enfin les rares vergers relictuels sont des éléments symboliques qu'il conviendrait de protéger. On parlera ici de bocage forestier puisque les parcelles boisées sont nombreuses et jouent sur la profondeur du champ de vision. La trame bocagère aussi influence les perceptions en tant qu'obstacle visuel. Les perceptions depuis la RN31 (axe majeur de circulation) sont altérées par la trame bâtie notamment au niveau des secteurs industriels très dégradés. Cependant, on relève des vues intéressantes depuis la RD109 et les autres routes communales.



DESCRIPTION SOCIALE

La facilité de l'accès dépend des secteurs mais le site est globalement bien accessible grâce à la présence de routes communales et de sentiers. On note la présence d'un GR à proximité. De nombreux sentiers sont en propriété privée et leur accès est barré.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture, foresterie

Fréquentation

La fréquentation est forte (présence de villages, d'exploitation agricole et de fermes). Un panneau "Promenade en Pays de Bray" indique le site. Tous les secteurs bocagers peuvent être facilement valorisés par le biais de sentiers de randonnée et de visites naturalistes encadrées tout au long de l'année. Des conventions de passage avec des agriculteurs peuvent être envisagées. Seule la période de reproduction des amphibiens "sensibles" est à éviter.

Réglementations diverses

Foncier

Privé et communal

Présence de bâtiments

Fermes

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Champs de maïs, décharges ponctuelles et pollutions accidentelles de quelques mares par hydrocarbures. Certaines haies sont taillées au gyrobroyeur et certains ruisseaux sont busés et/ou recalibrés.

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- PDPG : Restauration de la libre circulation et du recrutement en restaurant et créant des frayères et en ouvrant les vannages existants. Lutte contre le colmatage minéral et organique des fonds par 1- diminution de l'érosion organique des sols agricoles et du ruissellement ; 2- diminution de la pollution urbaine diffuse
- Convention avec les éleveurs et agriculteurs
- Localisation des corridors et des habitats des amphibiens et des odonates

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 672

Altitude :

Entité paysagère :

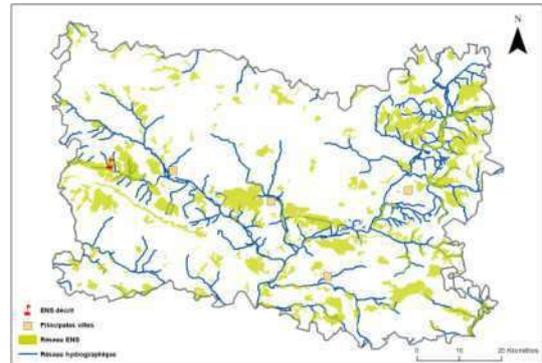
BOUTONNIERE DU BRAY.

Canton(s) concerné(s):

LE COUDRAY-SAINT-GERMER, SONGEONS.

Commune(s) concernée(s) :

BLACOURT, HODENC-EN-BRAY, LACHAPPELLE-AUX-POTS, VILLEMURAY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220013782, ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Bois d'Avelon et les landes de La chapelle-aux-Pots, assez semblables au massif forestier du Haut-Bray tout proche, se singularisent par l'importance des milieux acides et humides.



 Délimitation de l'ENS

0 250 500 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les landes humides à Ajonc nain (*Ulex minoris*) ; les reliques de prairies oligotrophes sèches (Nardo-Galion) ; les boisements acides (*Quercion robori-petraeae*, dont le *Quercio-Betuletum pubescentis molinietosum*)

Espèces végétales remarquables

L'Ajonc nain (*Ulex minor**), le Fragon petit-Houx (*Ruscus aculeatus*), la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*)

Espèces animales remarquables

La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ; la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), assez rare en Picardie ; le rare Triton crêté (*Triturus cristatus*) ; le Triton alpestre (*Triturus alpestris*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Surface : 10

Altitude :

Entité paysagère :

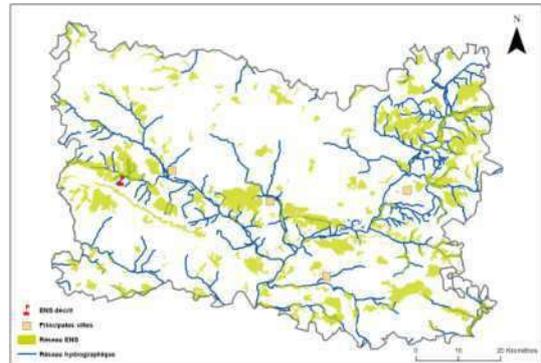
BOUTONNIERE DU BRAY.

Canton(s) concerné(s):

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

Commune(s) concernée(s) :

AUNEUIL, LACHAPELLE-AUX-POTS, ONS-EN-BRAY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200372, ZNIEFF I n°22042002 1,
ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

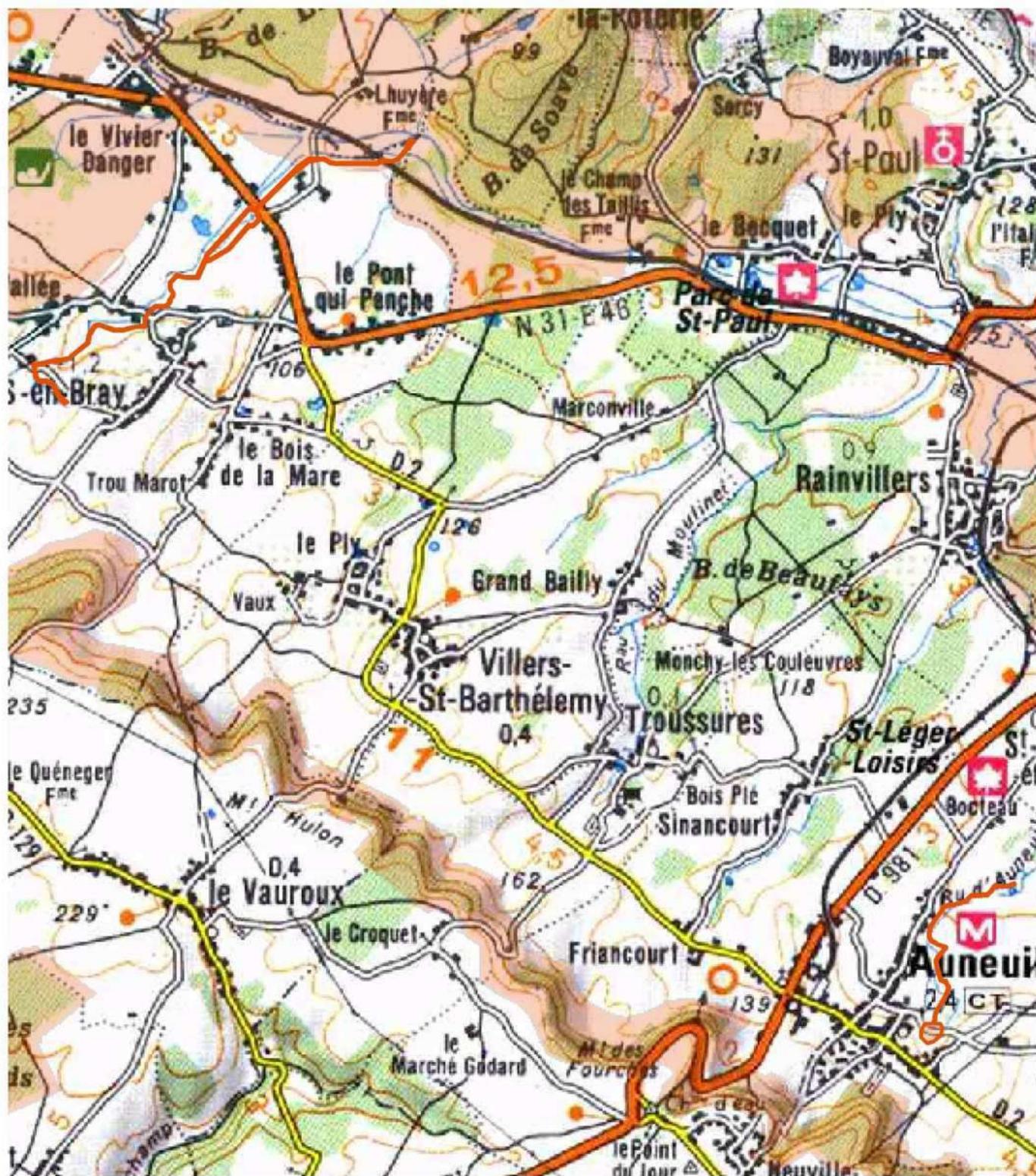
Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le cours du Ru d'Ons-en-Bray, entre sa source et la confluence avec l'Avelon, suit une direction sud-ouest/nord-est. Il coule dans un fond de vallon pâturé, bordé de cultures en haut de versant. De nombreux étangs parsèment les abords du cours et présentent parfois des communications avec celui-ci.

Le cours du Ru d'Auneuil, depuis sa source jusqu'à la station d'épuration d'Auneuil, est, quant à lui, orienté selon un axe sud-nord. Il occupe un fond pâturé, également bordé de terrains cultivés sur les versants.



 Délimitation de l'ENS

0 260 520 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Le tronçon du Ru d'Auneuil est potentiellement favorable pour la reproduction et le grossissement des Truites fario. Le Ru d'Ons-en-Bray est considéré comme le meilleur affluent de l'Avelon, et comme l'un des meilleurs cours d'eau salmonicole de l'Oise.

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

La Truite fario (*Salmo trutta fario*), assez abondante et issue d'une reproduction naturelle ; le Chabot (*Cottus gobio*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE



DESCRIPTION SOCIALE

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

PDPG Avelon : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Rétablir la libre circulation des poissons 4- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation et le recrutement

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Surface : 2608

Altitude : 74 - 253 m

Entité paysagère :

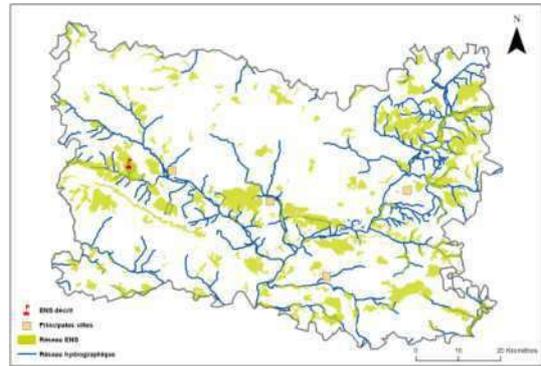
BOUTONNIERE DU BRAY, PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s):

AUNEUIL, HERCHIES, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, SONGEONS.

Commune(s) concernée(s) :

GLATIGNY, HODENC-EN-BRAY, LACHAPPELLE-AUX-POTS, LHERAULE, ONS-EN-BRAY, PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS, SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE, SAINT-PAUL, SAVIGNIES.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200372, ZNIEFF I n°220005070, ZNIEFF II n°220420016.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

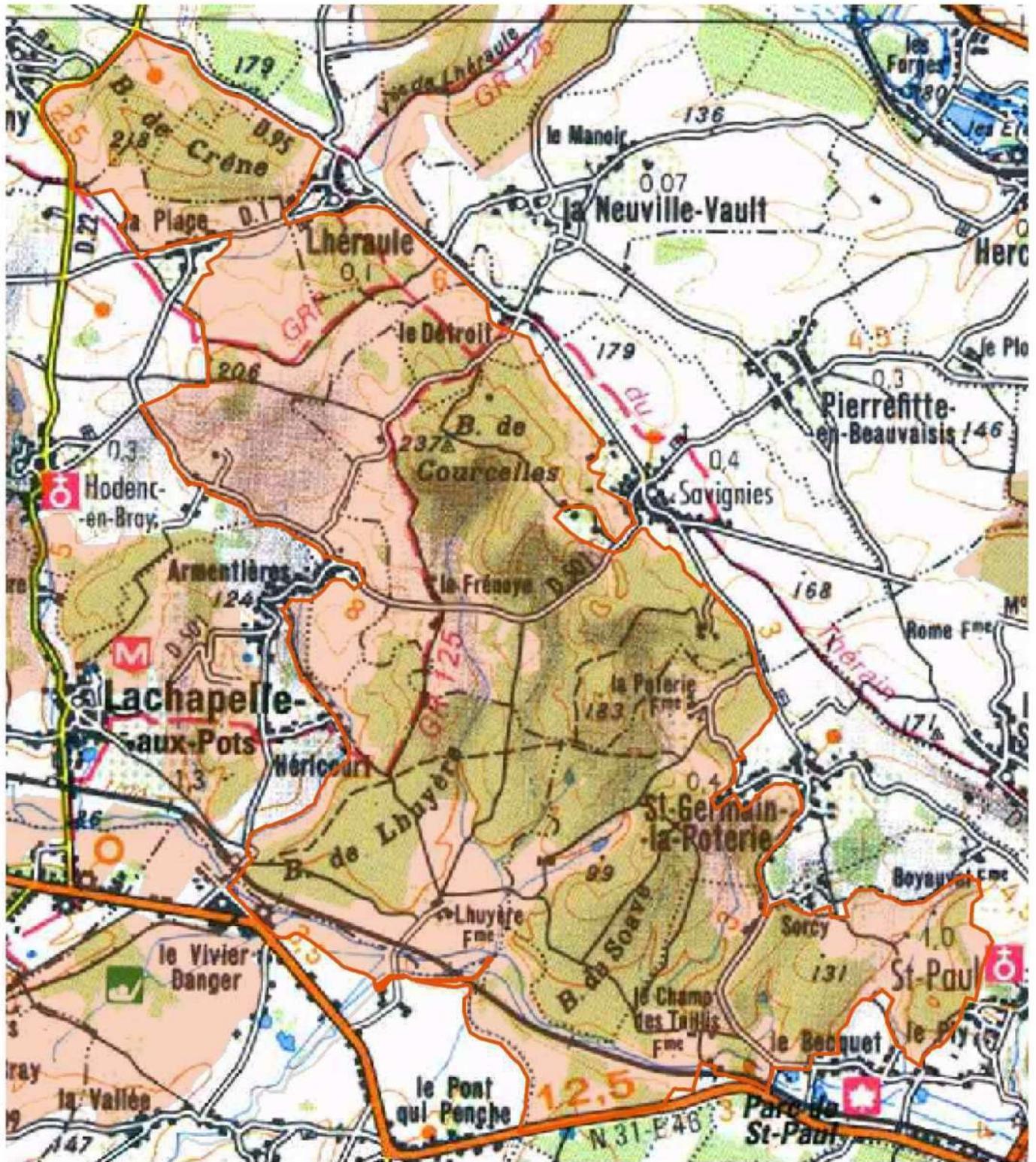
Vocation proposée

- Préserver une agriculture extensive
- Préserver le maillage bocager
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public
- Sensibiliser le public à la qualité paysagère du site et à la vocation des ENS



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Situé à l'ouest du département non loin de Beauvais, il s'agit d'un vaste ensemble marqué par le bocage. Les boisements couvrent près de 2500 hectares. Le secteur est valonné et présente une diversité de milieux importante. Parmi les milieux hautement patrimoniaux présents sur le site, citons les landes sèches et humides et une multitude de milieux boisés marqués par l'humidité et l'acidité qui caractérisent le site.



 Délimitation de l'ENS

0 270 540 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les landes humides à Bruyère à quatre angles et à Ajonc nain (alliance de l'Ulicion minoris, association de l'Ulici minoris-Ericetum tetralicis) ; les prairies oligotrophes sèches (Nardo-Galion) ; les boisements acides en futaies (Quercion robori-petraeae, dont le Querco-Betuletum pubescentis molinietosum) ; les mares et les aulnaies tourbeuses acides (Alno-Ulmion, dont le Blechno-Alnetum et le Carici elongatae-Alnetum) ; Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) ; Hêtraies du Asperulo-Fagetum ; Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur ; Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion ; Landes sèches européennes ; Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)* ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.

Espèces végétales remarquables

La Bruyère à quatre angles (Erica tetralix), le Gaillet de Harz (Galium saxatile), l'Ajonc nain (Ulex minor), le Nard raide (Nardus stricta), la Laïche blanchâtre (Carex canescens), l'Osmonde royale (Osmunda regalis), la Véronique en écus (Veronica scutellata), le rare Polygale à feuilles de Serpolet (Polygala serpyllifolia), la Laïche allongée (Carex elongata), l'exceptionnel Myosotis douteux (Myosotis discolor subsp. dubia).

Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Pic noir (Dryocopus martius) ; le Martin-pêcheur (Alcedo atthis), sur l'Avelon ; la Bondrée apivore (Pernis apivorus) ;
>> Amphibiens, Reptiles : la Grenouille agile (Rana dalmatina), le Triton crêté (Triturus cristatus) ; la Rainette verte (Hyla arborea) ; le Triton alpestre (Triturus alpestris)
>> Invertébrés : le Criquet ensanglanté (Stetophima grossa), le Caloptéryx vierge (Calopteryx virgo), le Cordulegastre annelé (Cordulegaster boltonii) ; l'Ecaïlle chinée (Callimorpha quadripunctaria)*

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Le site est agencé en mosaïque. Les emprises susceptibles de rompre les connexions sont minimales et les milieux sont bien connectés entre eux. Les zones où l'agriculture intensive a supplanté l'exploitation extensive créent quelques ruptures.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est inséré dans un contexte similaire, mais plus marqué par l'exploitation intensive.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les boisements sont bien conservés et les différences de gestion sylvicole diversifient le massif. La trame bocagère, encore visible est toutefois dégradée par endroits sous l'effet du remembrement, de l'arasement des haies et du passage à l'intensif parfois. Le maintien d'une majorité de zones en pâturage doux (souvent équin) planté de haies de toutes natures est favorable au maintien de la biodiversité.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le massif boisé est orienté NO-SE et s'étend sur les hauteurs. Sous les boisements, on retrouve un bocage dans un état de conservation remarquable avec des grandes cellules pâturées avec arbres isolés, en bouquets ou en haie. Les axes routiers sont quant à eux accompagnés de haies basses taillées sévèrement (épineux). Les chemins avec bordures enherbées sont également emblématiques. On notera également la qualité architecturale des villages intra site (fermes en torchis et colombages, brique...). Elles sont pour la plupart restaurées. Les massifs boisés sont des feuillus (châtaigniers, chênes...). La trame est ancienne et en bon état de conservation. Les routes serpentent sur les coteaux, les talus forestiers sont assez agréables (mousses, tapis de feuilles, accentuation de la voûte végétale). Il n'a pas été observé de conifères (quelques peupleraies mais anecdotique). Le relief est très ondulé, disséqué, modelé. Avec les écrans végétaux, il participe à moduler les vues offrant soit des promontoires soit au contraire des creux à la profondeur de champ limitée. Les vues intra site sont donc extrêmement diversifiées : 1. Elles mettent tout d'abord en scènes chacune des entités (pâturages/forêt) et les confrontent également (vues sur les pâturages par transparence depuis les boisements, trame boisée en arrière plan omniprésente puisque sur les hauteurs). 2. Le champ visuel est très variable allant du champ complètement dégagé aux vues intra couvert forestier en passant par les effets de transparence des boisements aérés et des haies haute-tige. Le réseau routier est développé, les axes de vue sont nombreux. Pour finir, ce site est remarquable par son état de conservation, sa diversité paysagère et enfin ses éléments de patrimoine.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par nombreux chemins praticables. Un itinéraire de randonnée VTT est balisé ainsi qu'un GR

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Loisirs (chasse, pêche), Agriculture (parfois maïsiculture, beaucoup de pâturages)

Principales activités aux alentours

Agriculture

Fréquentation

Elle est forte du fait de l'encadrement du site par de nombreux villages et la présence de nombreuses fermes au sein du périmètre. Une valorisation du site par le biais de sentiers de randonnée est aisément faisable, en prenant soin d'éviter les secteurs sensibles pour les amphibiens.

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Intensification de certains secteurs, perte de la structure bocagère sont les principales dégradations observées. Les boisements semblent épargnés par les dégradations.

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- PDPG : Restauration de la libre circulation et du recrutement en restaurant et créant des frayères et en ouvrant les vannages existants. Lutte contre le colmatage minéral et organique des fonds par 1- diminution de l'érosion organique des sols agricoles et du ruissellement ; 2- diminution de la pollution urbaine diffuse
- Convention avec les éleveurs et agriculteurs
- Localisation des corridors et des habitats des amphibiens et des odonates

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 2837

Altitude :

Entité paysagère :

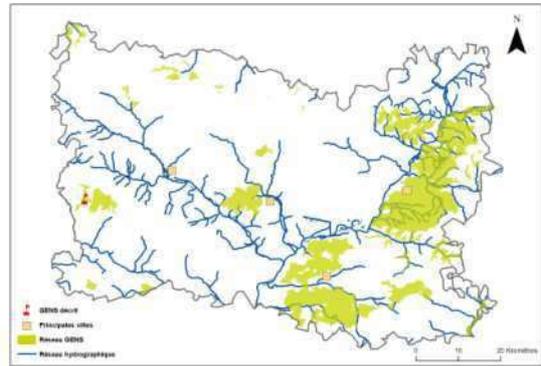
BOUTONNIERE DU BRAY, PLATEAU DE LA THELLE ET VALLEE DE LA TROESN

Canton(s) concerné(s) :

Le Coudray-Saint-Germer.

Commune(s) concernée(s) :

FLAVACOURT, LABOSSE, LALANDE-EN-SON, LALANDELLE, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, LE VAUMAIN, LE VAUROUX, PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SERIFONTAINE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC, ZNIEFF I.

Valeur patrimoniale

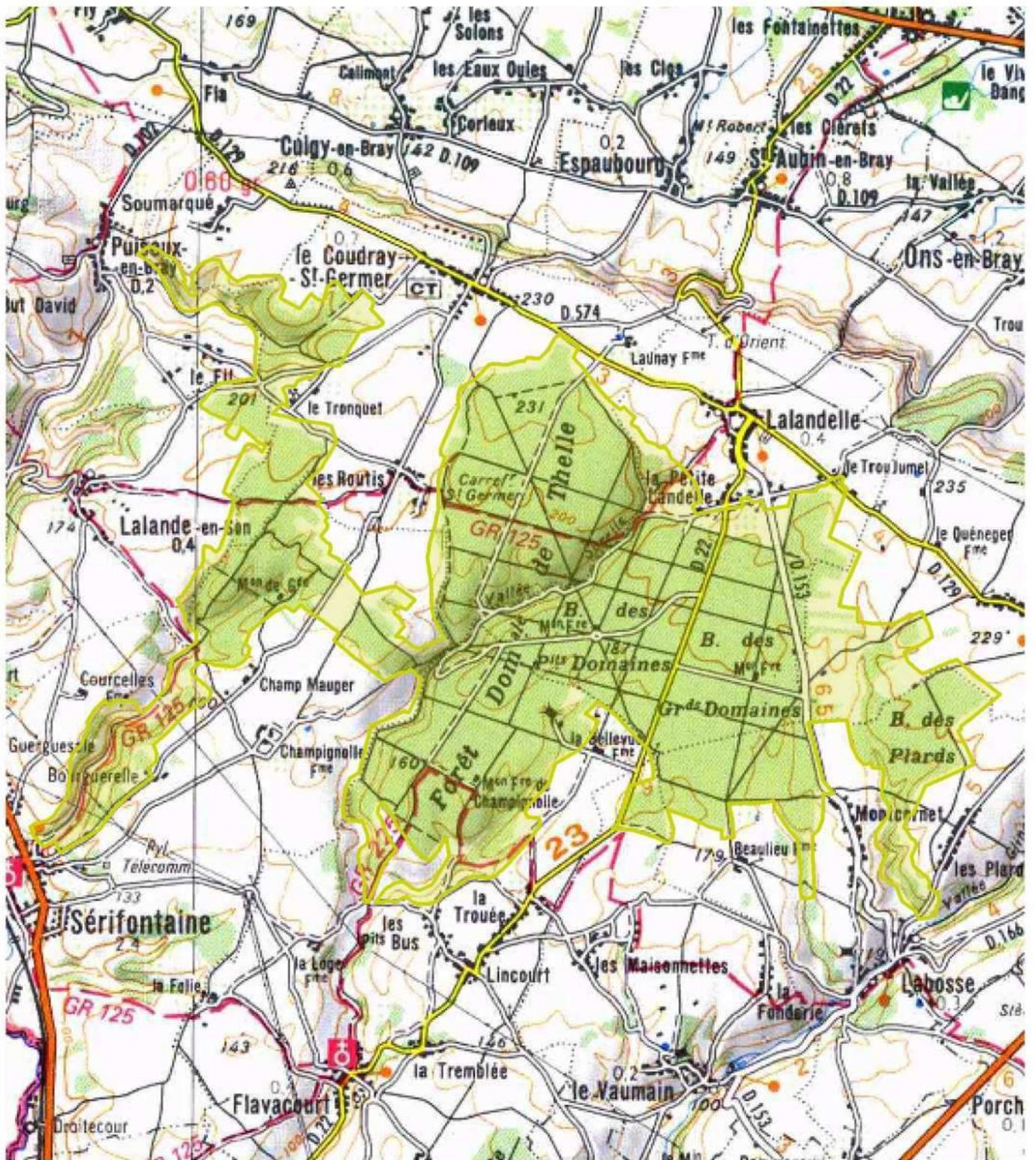
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Les massifs forestiers de Thelle, des Plards et de Sérifontaine, localisés sur l'extrémité occidentale du plateau crayeux du Pays de Thelle, forment un seul et même ensemble forestier, du fait de leur proximité à la fois géographique et écologique. Ils s'étirent sur les limons à silex acides du plateau, et sur les pentes crayeuses des vallées sèches (Vallée Surelle en Thelle et Vallée aux Loups, au sud des Plards...).



 Délimitation du GENS	0 1 100 2 200 m	
--	-----------------	---

Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les hêtraies atlantiques neutro-acidoclines à Jacinthe et acidoclines à Surelle, les hêtraies thermocalcicoles ainsi que les pelouses calcicoles sont d'intérêt international et inscrites, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.
Les réseaux de mares intraforestières ou prairiales sont des milieux devenus rares dans le nord de la France.

Espèces végétales remarquables

La flore comprend bon nombre de taxons remarquables (assez rares à exceptionnels en Picardie) :

la Cardamine à bulbilles (*Cardamine bulbifera*), dont les deux seules stations connues de Picardie se trouvent en Forêt de Thelle et vers le Bois de Sérifontaine ; l'Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis* subsp. *purpurata*) dans les massifs de Thelle et des Plards, en limite orientale d'aire ; le Corydale solide (*Corydalis solida*) ; le Fragon petit Houx (*Ruscus aculeatus*) ; la Belladone (*Atropa bella-donna*) ; l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) ; l'Epiaire des Alpes (*Stachys alpina*) ; la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*) ; l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*) ; le Mélampyre à crête (*Melampyrum cristatum*), en limite septentrionale d'aire ; la Coronille variée (*Securigera varia*) ; la Digitale jaune (*Digitalis lutea*) ; le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*) ; le Polystic à soies (*Polysticum setiferum*).

Espèces animales remarquables

De nombreux oiseaux assez rares à très rares ont été observés, notamment le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*), ici en limite nord de son aire, le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

La pelouse de la Côte des Plards abrite des populations conséquentes de lépidoptères menacés :

le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu céleste (*Polyommatus bellargus*), l'Azuré bleu nacré (*Polyommatus coridon*), la Lucine (*Hamearis lucina*), la Zygène de Carniole (*Zygena carniolica*).

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Surface : 288

Altitude : 80 - 218 m

Entité paysagère :

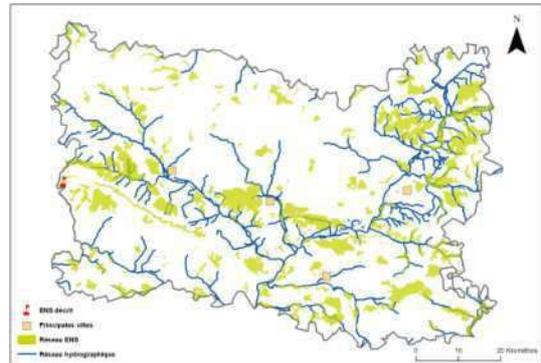
BOUTTONNIERE DU BRAY, PLATEAU DE THELLE ET VALEE DE LA TROESNE.

Canton(s) concerné(s) :

LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

Commune(s) concernée(s) :

SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNIEFF I n°22001409 1, ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

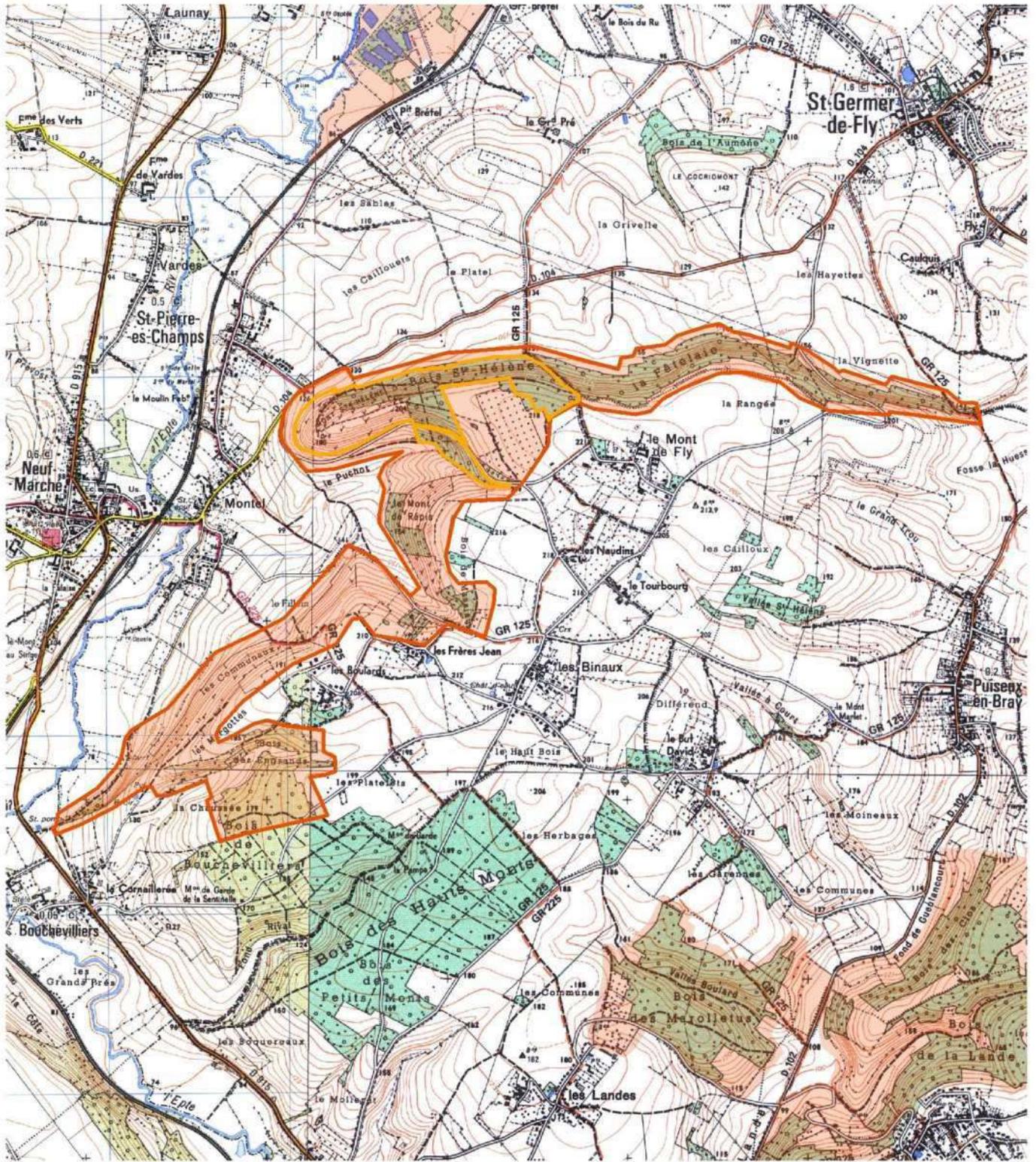
Vocation proposée

- Préserver des parcours pâturés pour maintenir les milieux ouverts.



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site s'étire sur les coteaux dominant la vallée de l'Epte. L'encaissement important et l'exposition ouest entraînent la colonisation des versants par une flore particulière intéressante et un cortège associé d'insectes.



	Délimitation de l'ENS	0 580 1 160 m 	
	Zone de préemption de l'ENS		

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les pelouses à orchidées ; les lisières et les bois calcicoles ; Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables)* ; Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion** ; Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ; Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*

Espèces végétales remarquables

L'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*), l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), l'Actée en épi (*Actaea spicata*), le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), la Belladone (*Atropa bella-donna*) ; Digitale jaune (*Digitalis lutea*) ; Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*) ; Bugle petit-pin (*Ajuga chamaepitys*)

Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Pic noir (*Dryocopus martius*)
>> Amphibiens et Reptiles : la rare Vipère péliade (*Vipera berus*)
>> Invertébrés : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; la Lucine (*Hemaris lucina*) ; la Virgule (*Hesperia comma*) ; la Petite Violette (*Clossiana dia*) ; la Grisetette (*Carcharodus alcae*) ; la Cigale des montagnes (*Cicadetta montana*) ; ; la Noctuelle grisette (*Acrionicta strigosa*) ; la Noctuelle de la Linaire (*Calophasia lunula*) ; la Zygène de Carniole (*Zygène de Carniole*) ; l'Azur de l'ajonc (*Plebejus argus*) ; le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; l'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)*
>> Mammifères : Grand Murin (*Myotis myotis*) Hivernage ; Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) Résidente. Hivernage.

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

La recolonisation forestière des pelouses est assez importante mais à des degrés divers, du faciès d'embroussalement peu prononcé à la recolonisation forestière quasi totale.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est en contexte agricole, notamment sur le plateau, ce qui contribue à isoler le site.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. La fermeture des pelouses réduit l'intérêt des milieux. La fréquentation festive constatée sur site (détritus, feux, pistes vélo-cross) dégrade certains secteurs. La pelouse calcicole gérée par le CSNP (site en RNR) est cependant dans un état de conservation excellent.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le paysage local est marqué par un relief de vallons et vallées très prononcé. Les coteaux sont soit boisés, soit en pelouse pâturée, soit en ancienne pelouse en voie de fermeture. Les parcelles boisées sont inégales et imbriquées dans les champs cultivés (maïs, céréales). L'habitat est dispersé avec des villages à la qualité architecturale variable (souvent fonction des lotissements et du développement urbain contemporain). La brique est le matériau de prédilection.

Le périmètre à l'étude est un coteau affichant une mixité d'occupation des sols et donc de la diversité paysagère. Le mont Ste-Hélène est une réserve naturelle volontaire, sa gestion est traditionnelle avec un pâturage ovin qui maintient une pelouse sèche emblématique. Y est associé un usage touristique avec des circuits de randonnée en partie appuyés sur un caractère pédagogique (conservation des milieux...). Ailleurs, les pelouses sont moins bien conservées mais le paysage n'en demeure pas moins de qualité. Localement les boisements ont repris le dessus, la mutation des paysages n'est cependant pas achevée. Le coteau est ondulé avec des avancées, des combes au sein desquelles on retrouve fréquemment des prairies pâturées. Là où le coteau est plus doux, les champs cultivés du plateau descendent lentement. Le réseau de chemins agricoles et pédestres est vecteur de la lecture du paysage. □ En matière de perceptions, le site est exemplaire. Le coteau est dégagé : il offre des panoramas/belvédères sur la vallée. Le coteau est prononcé, c'est une ligne de force du paysage depuis l'extérieur. Les champs de vision sont donc largement dégaugés hormis intra boisements. Le fond de vallée est bocager. certaines

DESCRIPTION SOCIALE

Présence de parkings aménagés et de sentiers pour la RNR. Le reste du site est plus difficile d'accès. Un GR descend à flanc de coteau sur la partie sud du site.



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, loisirs, ancienne carrière à l'abandon

Principales activités aux alentours

Agriculture

Fréquentation

Forte. Présence de villages, de sentiers de randonnée, RNV. Balisages et panneaux. Une ouverture au public est déjà effective sur la Réserve Naturelle Régionale et peut être poursuivie. Des inventaires de localisation des populations de Damier de la Succise pourraient être entrepris préalablement afin de protéger éventuellement les secteurs concernés.

Réglementations diverses

Foncier

Public (RNR, GR)
Acquisition aidée par le Conseil Général

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

> Site géré par le CSNP : Les Larris à Saint-Pierre-ès-Champs (Code site :S60003) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1997 (20ha) / Propriétaire : commune de Saint-Pierre-ès-Champs / Site : pelouses calcicoles (larris)

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont le Mont Florentin.

Actions menées en 2002 (avenants n°5 et 6) : Renouvellement du plan de gestion ; Restauration des milieux (phase 1) ; Réalisation et mise en place de panneaux et de bornes de balisage ; Conception et réalisation d'un livret

Actions menées en 2003 : Restauration du versant sud (phase 1) ; Entretien du verger et de la culture messicole ; Suivi du pâturage et réaménagement du parc communal

Actions menées en 2004 : Restauration (phase 2) – poursuite de la coupe de rejets 2003 ; Poursuite de la restauration du versant sud (phase 2) ; Entretien du verger, de la culture messicole et aménagement

Actions menées en 2005 : Coupe de rejets (phase 3), entretien de la culture messicole et du verger et restauration des pelouses du versant sud (phase 3) ; Inauguration du sentier d'interprétation ; achat et pose d'un écocompteur

Actions menées en 2006 : Coupe de rejets du versant sud (phase 4) ; suivi scientifique ; suivi du pâturage ; entretien de la culture messicole et du verger ; Dédensification du versant nord (aubépines) ; entretien des clôtures et passe-clôture des communaux

Actions menées en 2007 : Gestion du projet, Suivi scientifique, Evaluation du Plan de gestion ; Débroussaillage versant nord, Coupe de rejets, Suivi du pâturage, Fauche de la culture messicole, Entretien du verger ; Sortie nature.

> Forêt privée sans Plan Simple de Gestion.

Dégradation et menaces

Fermeture des milieux par recolonisation forestière.

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion extensive des coteaux par pâturage ovin
- Etude à mener sur le Petit argus (*Plebejus argus*) espèce myrmécophile

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 333

Altitude :

Entité paysagère :

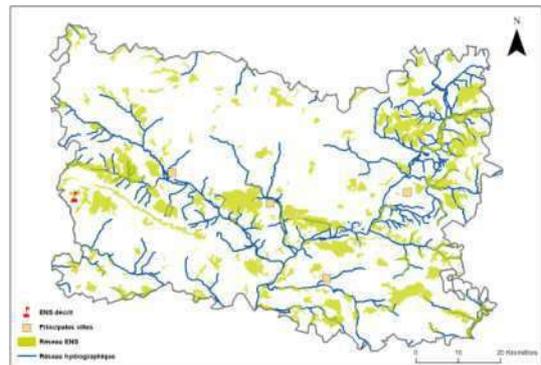
PLATEAU DE THELLE ET VALÉE DE LA TROESNE.

Canton(s) concerné(s) :

LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

Commune(s) concernée(s) :

LALANDE-EN-SON, PUISEUX-EN-BRAY, TALMONTIERS.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220013795.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

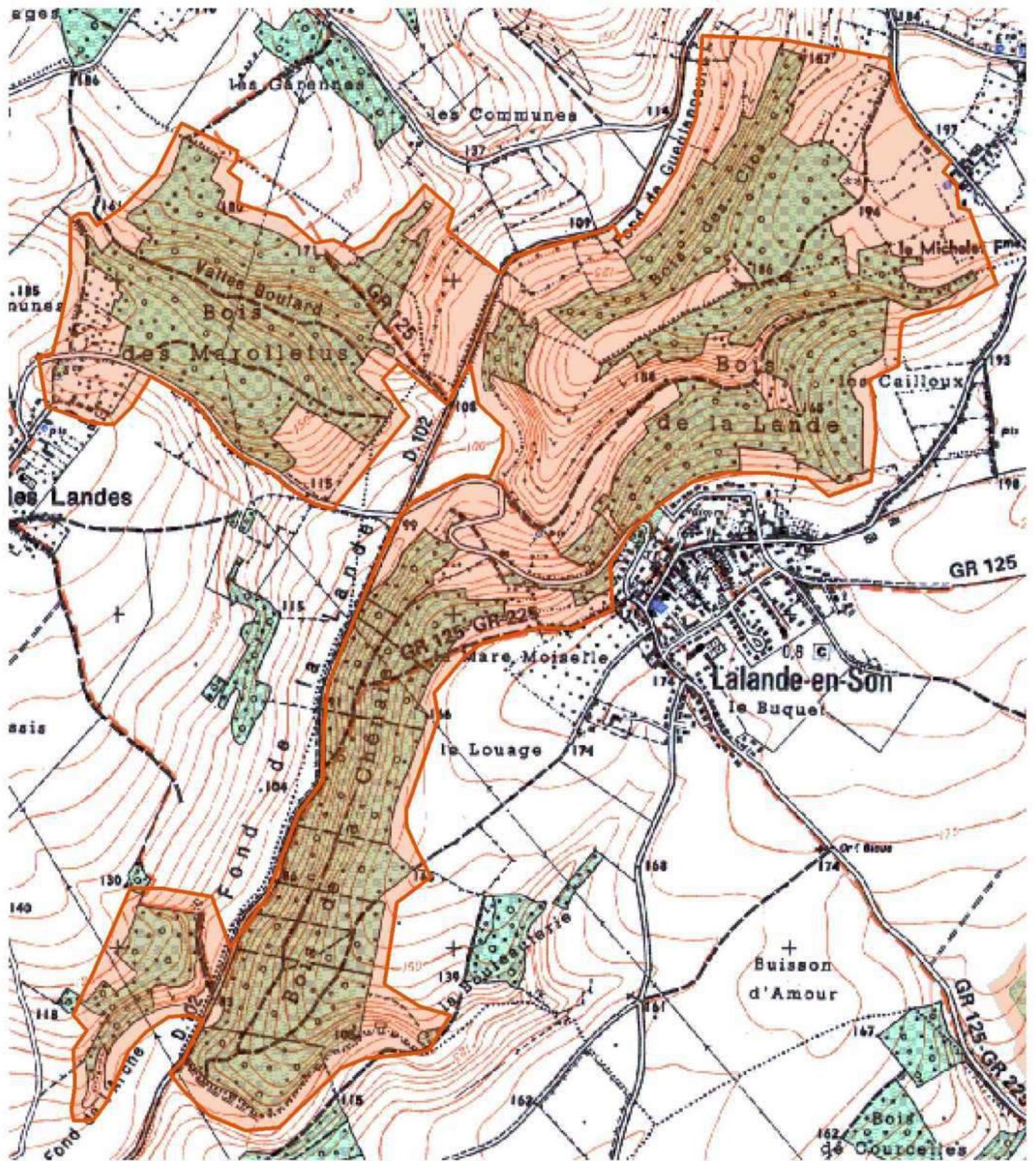
Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site de la vallée du Fond de la Lande est localisé en limite nord-occidentale du plateau du Pays de Thelle. Les larris et les bois sont disposés le long de la vallée sèche du Fond de la Lande-Fond de Goulancourt orientée globalement nord-sud.

Cette vallée sèche s'inscrit profondément dans les pentes crayeuses du plateau du Thelle, particulièrement raides en maints endroits.



 Délimitation de l'ENS

0 280 560 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les bois acidophiles de plateau, les lisières et les hêtraies calcicoles, les pelouses calcicoles

Espèces végétales remarquables

La Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**) ; la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; l'Orchis singe (*Orchis simia*) ; l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) ; la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ; le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; l'Epiare des Alpes (*Stachys alpina*) ; le Muscari à toupet (*Muscari comosum*) ; la Belladone (*Atropa bella-donna*)...

Espèces animales remarquables

Le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*), l'Azuré bleu-nacré (*Polyommatus coridon*), la Lucine (*Hemaris lucina*), la Virgule (*Hesperia comma*), la Turquoise des globulaires (*Adscita globulariae*), la Zygène du Lotier (*Zygène loti*) ; la rare Vipère péliade (*Vipera berus*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Réalisation Biotope - 2002

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 2837

Altitude :

Entité paysagère :

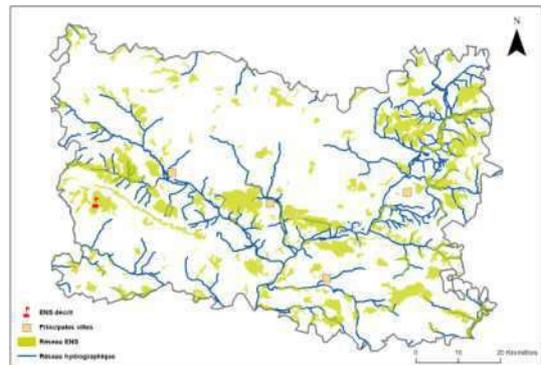
BOUTONNIERE DU BRAY, PLATEAU DE THELLE ET VALEE DE LA TROESNE.

Canton(s) concerné(s) :

LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

Commune(s) concernée(s) :

FLAVACOURT, LABOSSE, LALANDE-EN-SON, LALANDELLE, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, LE VAUMAIN, LE VAUROUX, PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SERIFONTAINE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNIEFF I n°22001378 8.

Valeur patrimoniale

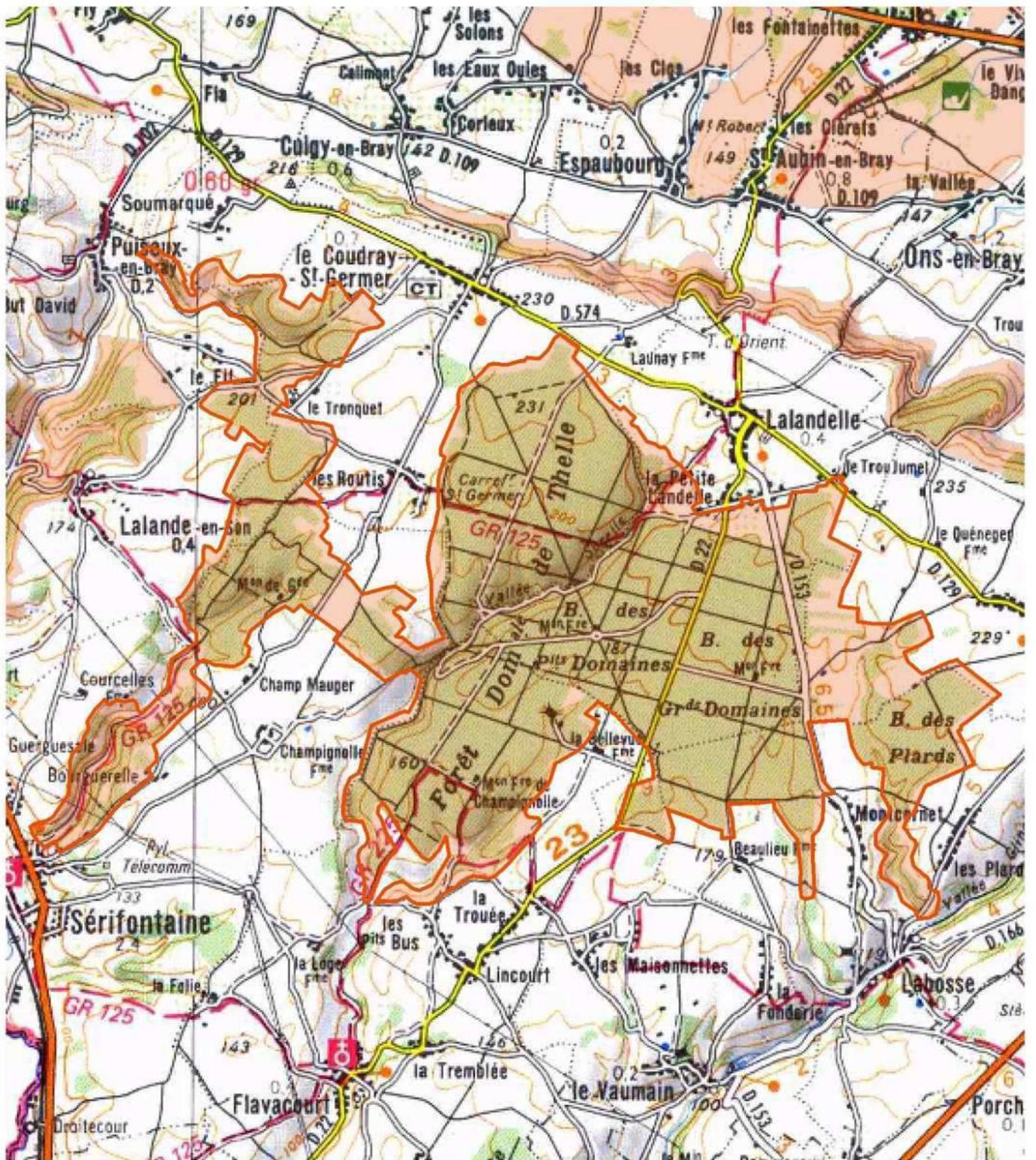
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Les massifs forestiers de Thelle, des Plards et de Sérifontaine, localisés sur l'extrémité occidentale du plateau crayeux du Pays de Thelle, forment un seul et même ensemble forestier, du fait de leur proximité à la fois géographique et écologique. Ils s'étirent sur les limons à silex acides du plateau, et sur les pentes crayeuses des vallées sèches (Vallée Surelle en Thelle et Vallée aux Loups, au sud des Plards...).



 Délimitation de l'ENS	0 390 780 m 	
---	---	---

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les hêtraies atlantiques neutro-acidoclines à Jacinthe et acidoclines à Surelle, les hêtraies thermocalcicoles ainsi que les pelouses calcicoles ; les réseaux de mares intraforestières ou prairiales ; Natura 2000 % couv. SR(1) □ Hêtraies du Asperulo-Fagetum 52 % C □ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)* 11 % C □ Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires 1 % C □ Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion* 1 % C □ Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) □ Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*

Espèces végétales remarquables

La Cardamine à bulbilles (Cardamine bulbifera), dont les deux seules stations connues de Picardie se trouvent en Forêt de Thelle et vers le Bois de Sérifontaine, l'Euphorbe douce (Euphorbia dulcis subsp. purpurata) dans les massifs de Thelle et des Plards, en limite orientale d'aire ; le Corydale solide (Corydalis solida) ; le Fragon petit Houx (Ruscus aculeatus) ; la Belladone (Atropa bella-donna) ; l'Ophrys mouche (Ophrys insectifera) ; l'Épiaire des Alpes (Stachys alpina) ; la Benoîte des ruisseaux (Geum rivale) ; l'Épipactis brun rouge (Epipactis atrorubens)

Espèces animales remarquables

Le Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus), le Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli) ; le Faucon hobereau (Falco subbuteo), la Bondrée apivore (Pernis apivorus), le Pic noir (Dryocopus martius) et le Busard Saint-Martin (Circus cyaneus) ; le Fluoré (Colias australis), l'Azuré bleu céleste (Polyommatus bellargus), l'Azuré bleu nacré (Polyommatus coridon), la Lucine (Hamearis lucina), la Zygène de Carniole (Zygena carniolica) ; Natura 2000 □ □ Invertébrés □ PR(2) □ Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) C □ Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)* C □ □ Mammifères □ PR(2) □ Grand Murin (Myotis myotis) Hivernage. C □ Vespertilion à oreilles échanquées (Myotis emarginatus) Résidente. Hivernage. C

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 31

Altitude :

Entité paysagère :

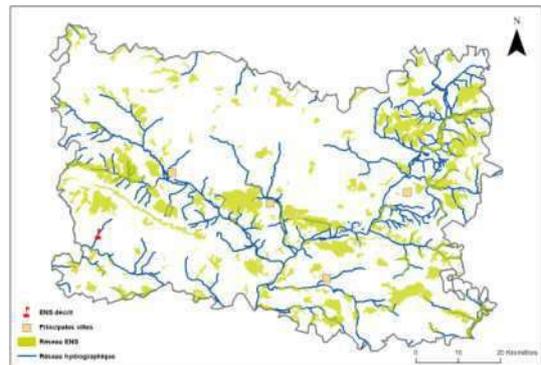
PLATEAU DE THELLE ET VALLÉE DE LA TROESNE.

Canton(s) concerné(s) :

AUNEUIL, CHAUMONT-EN-VEXIN, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, MERU.

Commune(s) concernée(s) :

BOUTENCOURT, ENENCOURT-LEAGE, FLEURY, FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL, FRESNE-LEGUILLON, IVRY-LE-TEMPLE, LABOSSE, LE MESNIL-THERIBUS, LE VAUMAIN, MERU, MONNEVILLE, POUILLY, SENOTS.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Classé Oise 43, Site Inscrit Oise 59, ZNIEFF I n°220420020.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

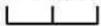
Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 8101 620 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les éléments prairiaux, mêlés aux haies et aux bosquets des vallées, les ruisseaux et rivières

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

La Truite fario (*Salmo trutta fario*) ; le Vairon (*Phoxinus phoxinus*) ; le Chabot (*Cottus gobio*) ; la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

PDPG Troesne : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Restaurer une ripisylve boisée 4- restaurer l'habitat 5- Restaurer l'écoulement pour restaurer , l'habitat et l'écoulement 6- restaurer l'habitat et 7- restaurer la libre circulation des poissons

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 1869

Altitude : 120 - 230 m

Entité paysagère :

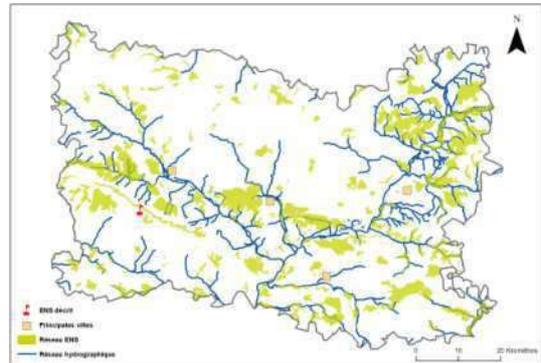
BOUTONNIERE DU BRAY, CLERMONTOIS, PLATEAU DE THELLE ET VALLÉE DE

Canton(s) concerné(s) :

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, NOAILLES.

Commune(s) concernée(s) :

AUNEUIL, AUTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, CAUVIGNY, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, HODENC-L'ÉVÊQUE, LA NEUVILLE-D'AUMONT, LA NEUVILLE-GARNIER, LABOISSIÈRE-EN-THELLE, LALANDELLE, LE COUDRAY-SAINT-



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNIEFF I n°22022002 4, ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

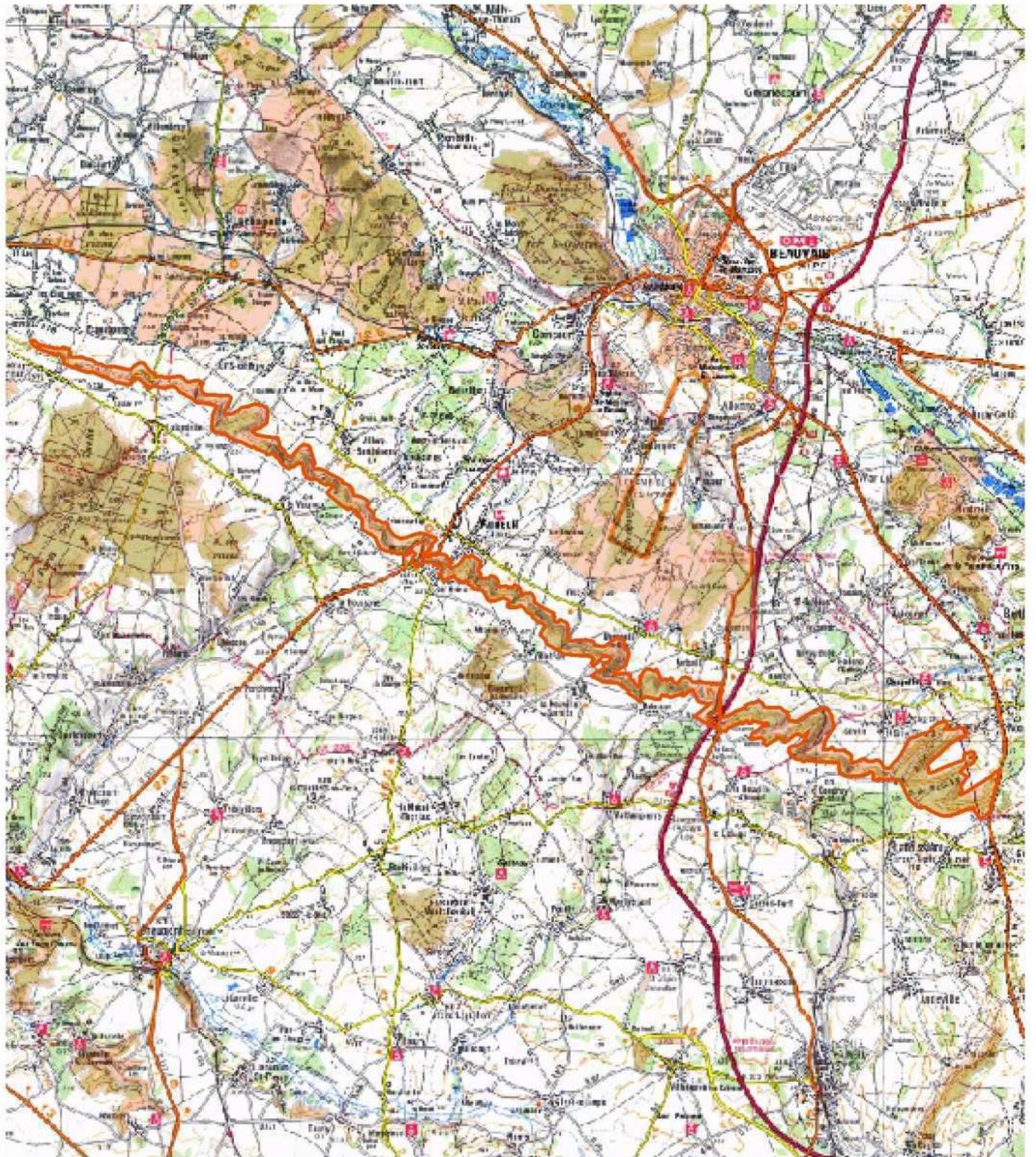
Vocation proposée

- Développement de sentiers de randonnée et d'aménagements doux.
- Maintien d'une gestion adaptée des milieux ouverts.



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est très particulier puisqu'il consiste en une longue bande de cuesta mais de faible largeur et orientée nord-ouest/sud-est. Les milieux présents sont homogènes et marqués par l'influence froide conférée par leur exposition. Les boisements de pente constituent la majeure partie du site avec quelques pelouses subsistant sur les zones ouvertes des coteaux.



 Délimitation de l'ENS

0 9801 960 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les pelouses à orchidées, Les forêts de pente ; Natura 2000 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)* ; Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion* ; Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*

Espèces végétales remarquables

L'Actée en épis (Actaea spicata), dont les populations sont ici probablement les plus importantes de Picardie ; la Parnassie des marais (Parnassia palustris*) sur tous les larris ; la Chlore perfoliée (Blackstonia perfoliata), assez abondante au sein des pelouses et ourlets du site CSNP n°S60010 ; le Dompte-venin officinal (Vincetoxicum hirundinaria) ; l'Épiaire des Alpes (Stachys alpina) ; la Digitale jaune (Digitalis lutea), en limite occidentale de son aire ; le Séséli libanotide (Seseli libanotis) ; la Pulsatille vulgaire (Pulsatilla vulgaris) ; la Phalangère rameuse (Anthericum ramosum*), très rare, sur le larris de Saint-Aubin-en-Bray ; la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), sur le même larris ; l'Ophioglosse (Ophioglossum vulgatum*) ; l'Orobanche grêle (Orobanche gracilis) ; la Laïche tomenteuse (Carex tomentosa) avec une belle population sur le site CSNP n°S60010.

Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Pic noir (Dryocopus martius), le Pic mar (Dendrocopos medius),
>> Amphibiens et Reptiles : la rare Vipère péliade (Vipera berus)
>> Invertébrés : le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) ; le Fluoré (Colias australis) ; l'Azuré bleu céleste (Polyommatus bellargus) ; l'Azuré bleu nacré (Polyommatus coridon) ; la Lucine (Hemaris lucina) ; la Petite Violette (Clossiana dia) ; la Grisette (Carcharodus alcae) ; la Zygène de Carniole (Zygena carniolica) ; la Zygène de la Vesce (Zygena viciae) ; l'Ecaïlle chinée (Callimorpha quadripunctaria)*
>> Mammifères : le Grand Murin (Myotis myotis) - Hivernage, le Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) - Résidente. Hivernage, le rare Vespertilion de Natterer (Myotis nattereri).

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Contiguïté intra-site assez bonne entre les milieux. Des coupures sont toutefois générées par les routes traversant le site. L'autoroute constitue une coupure franche clivant le site en deux parties isolées.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

La cuesta surplombe sur ses deux versants deux vallons très marqués par l'agriculture intensive. Les écotones sont souvent absents et les zones d'emprise agricole créent des coupures franches avec les boisements de pente et les pelouses. Certaines zones du plateau sont également occupées par des pâturages à vaches.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les pelouses sont relictuelles sur le site et en voie de fermeture, à l'exception du site géré par le CSNP. Les quelques sablières présentes sur le site ne sont pas réhabilitées. Les boisements de pente montrent une nette tendance à l'embroussaillage à cause d'un défaut de gestion.

DESCRIPTION PAYSAGERE

La cuesta est grande majorité boisée, elle offre peu de diversité paysagère. Cependant, elle constitue à elle-seule un élément emblématique à l'échelle du département.

En bas de coteau la lisière est ondulée (dynamique) et s'imbrique dans les champs céréaliers. Certaines parcelles sont encore pâturées.

Les pentes sont abruptes et soulignent le paysage local.

Le principal point noir paysager est le nœud autoroutier de l'autoroute et de la route départementale qui la dédouble. Quelques effondrements de terrain et d'anciennes carrières offrent des parties de coteaux dénudés.

Les vues sur le site sont nombreuses, la cuesta est exposée au plateau agricole. Intra-site, les boisements limitent en revanche les belvédères sur la plateau.



DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible ; quelques routes goudronnées et chemins traversent le site. Un GR passe à proximité.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture (céréales, pâturages, prairies de fauche et jachères)

Fréquentation

Difficilement estimable mais sans doute faible du fait des restrictions d'accès (propriétés privées). Le site est toutefois annoncé par un panneau "Promenade en Pays de Bray". La morphologie du site rend difficile sa visite par des gens autrement que ponctuellement comme les sites du CSNP ou sur les aspects paysagers que décline la "promenade en pays de Bray".

Réglementations diverses

Restrictions d'accès

Foncier

Privé et communal. Propriétaire des sites gérés par le CSNP : Commune de Berneuil-en-Bray (11 ha), Commune de Saint-Aubin-en Bray (80 a), Commune d'Auteuil et Conseil Général

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

>>> Trois sites gérés par le CSNP :

1. Les Larris à Saint-Aubin-en-Bray (Code site : S60006) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1999 (80 a) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont le Mont Florentin

Actions menées entre 2003 et 2006 : révisions du plan de gestion (2003 et 2006), entretien de pelouses

Actions menées en 2007 : Echardonnage, Fauche versant, Fauche replat, Contrôle des ligneux.

2. Les larris à Auteuil (Code site : S60010) / Propriétaire : Commune et Conseil Général Oise

3. Le Mont Florentin à Berneuil-en-Bray (Code site : S60009) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont les larris d'Auteuil (20 hectares de parcelles concernées sur l'ensemble de l'ENS)

Actions de gestion menée sur 2003-2007 se concentrant essentiellement sur la restauration de pelouse.

Actions menées en 2007 :

- Sur Auteuil : Suivi scientifique, Pâturage – suivi saison, Pâturage – débroussaillage du linéaire de clôture, Echardonnage – coteau + parc de contention, Coupe de rejets, Ouverture de pelouses – CFPPA et Blongios, Débroussaillage - ouverture de pelouses, Sortie nature + rando nature et conte

- Sur Berneuil : Chantier nature et sortie nature - Ons, Pâturage – restauration clôture, Echardonnage et entretien zone rudérale, Dédensification junipéraise avec Bavay, Sortie nature + rando nature et conte

>>> Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 30% de la superficie.

Dégradation et menaces

Coupure de l'autoroute, fermeture des pelouses par recolonisation forestière, emprise agricole, défaut de gestion, plantations de résineux...

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion à mettre en conformité avec le DOCOB
- Soutien financier aux actions en cours du CSNP
- Cibler premières études sur Chiroptères et Damier de la Succise (y en a-t-il encore ?)

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 627

Altitude :

Entité paysagère :

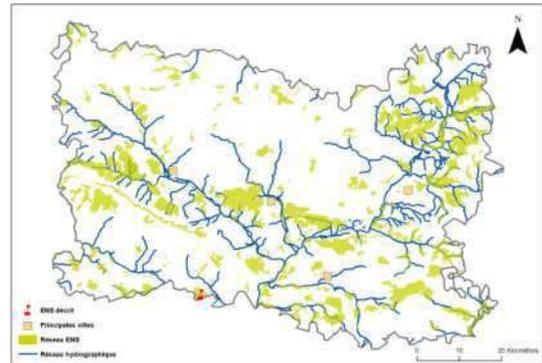
PLATEAU DE THELLE ET VALÉE DE LA TROESNE.

Canton(s) concerné(s):

MERU, NEUILLY-EN-THELLE.

Commune(s) concernée(s) :

AMBLAINVILLE, BELLE-EGLISE, BORNEL.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220014093.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

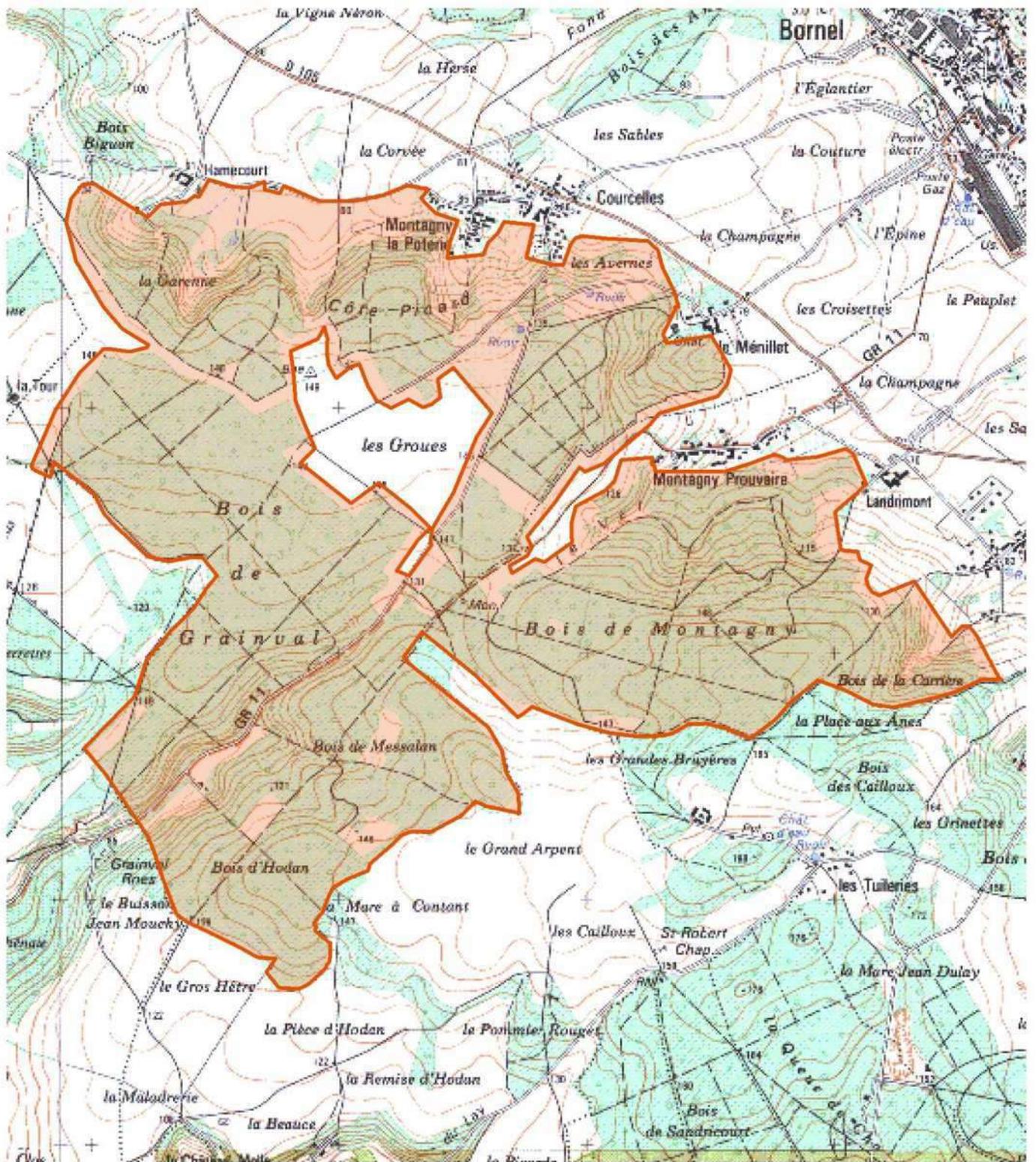
Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le massif boisé de Grainval-Montagny-Côte picard est situé sur l'extrémité septentrionale du plateau du Vexin, au contact avec le plateau de Thelle.

La structure géologique est caractérisée ici par une séquence typique du Vexin.



 Délimitation de l'ENS

0 290 580 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les principaux milieux naturels sont les suivants :

- les pelouses calcicoles (rapprochées provisoirement au Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae) relictuelles et les ourlets à Brachypode ;
- les lisières thermophiles du Berberidion et bois thermocalcicoles du Cephalanthero-Fagion (accompagnés d'éléments du Quercion pubescentis) ;
- les boisements de Chênes sessiles (Quercion robori-petraeae et Lonicero-Carpinenion) sur sables ;
- les boisements de pente nord à Hêtre, à Frêne, à Erable et à Tilleul (Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani)...

Espèces végétales remarquables

Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et la très rare Epine-vinette (*Berberis vulgaris*), sur les lisières thermocalcicoles ; la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; l'Orchis singe (*Orchis simia*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*) ; le Dompte-Venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ; la Brunelle laciniée (*Brunella laciniata*) ; la Laïche maigre (*Carex strigosa*)

Espèces animales remarquables

Le Fluoré (*Colias australis*) ; l'Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*) ; l'Azuré bleu-nacré (*Polyommatus coridon*) ; le Thécia de l'Orme (*Satyrion w-album*) ; le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*) ; le Léopard vert (*Lacerta viridis*), sur les lisières thermophiles ; le Léopard agile (*Lacerta agilis*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Realisation Biotope - 2000

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi